

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2019–2020

29 JANVIER 2020

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 29 JANVIER 2020 (APRÈS-MIDI)

—

TABLE DES MATIÈRES

1	Congés et absences	4
2	Cour constitutionnelle	4
3	Questions écrites (Article 81 du règlement)	4
4	Composition du jury du prix «Jeunes artistes»	4
5	Approbation de l'ordre du jour	4
6	Vérification des pouvoirs d'une membre	4
7	Prestation de serment et installation d'une membre	5
8	Modifications de la composition des commissions	5
9	Questions d'actualité (Article 83 du règlement)	5
9.1	Question de M. Jean-Philippe Florent à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Plan transversal “Climat” de la Fédération Wallonie-Bruxelles»	5
9.2	Question de M. Philippe Courard à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Mesures concrètes visant la promotion du français à la suite de la mise en œuvre du Brexit»	6
9.3	Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Le service de la culture à Ixelles devient bilingue»	7
9.4	Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Capital de RTL Belgium»	8
9.5	Question de Mme Hélène Ryckmans à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Accueil des mineurs belges rapatriés dans les services d'aide à la jeunesse»	9
9.6	Question de Mme Sybille de Coster-Bauchau à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Risque de commotion banalisée chez les enfants pratiquant des sports comme le football ou le rugby»	9
9.7	Question de M. Frédéric Botin à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Avenir des échanges “Erasmus” entre l'Union européenne et le Royaume-Uni»	10
9.8	Question de M. Eddy Fontaine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Grève dans les prisons: quelles répercussions sur l'aide aux détenus?»	11

9.9	Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Création de ponts entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur à travers l'organisation de conférences destinées aux élèves du secondaire et concernant notamment la problématique de la colonisation».....	12
9.10	Question de Mme Fatima Ahallouch à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Implication des établissements d'enseignement supérieur dans la lutte contre le décrochage scolaire».....	13
9.11	Question de M. Manu Douette à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Solutions innovantes pour ne plus impliquer les élèves dans les transactions d'argent liquide»	14
9.12	Question de Mme Alexia Bertrand à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Mise en place de cours confessionnels dès la troisième maternelle à la rentrée 2020-2021»	14
9.13	Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Enseignement obligatoire à partir de 5 ans»	14
10	Débat thématique: «Le numérique à l'école» (Article 84 du règlement)	16
	Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)	33
	Annexe II: Cour constitutionnelle	33

Présidence de Mme Caroline Cassart-Mailleux, première vice-présidente.

– *La séance est ouverte à 14h00.*

– *Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

Mme la présidente. – Ont prié d’excuser leur absence à la présente séance: Mme Mathieux ainsi que MM. Hermant, Beugnies et Lux, pour raisons de santé; MM. Daele et Luperto, en mission; M. Hazée, pour raisons familiales; Mme Laruelle, retenue par d’autres devoirs.

2 Cour constitutionnelle

Mme la présidente. – Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour ainsi que les recours en annulation qui lui ont été adressés.

La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

3 Questions écrites (Article 81 du règlement)

Mme la présidente. – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

Conformément à la décision de la Conférence des présidents du 14 novembre 2019, je vous informe que le gouvernement a répondu, dans les délais requis, à 100 % des questions écrites qui lui avaient été adressées: 9 questions étaient adressées au ministre-président Jeholet, 23 au ministre Daerden, 62 à la ministre Linard, 55 à la ministre Glatigny et 39 à la ministre Désir. (*Applaudissements*)

Mesdames et Messieurs les Ministres, je vous remercie pour votre rigueur dans le travail que vous effectuez!

4 Composition du jury du prix «Jeunes artistes»

Mme la présidente. – Conformément au décret du 25 janvier 2007 instituant un prix du Parlement de la Communauté française de Belgique en vue de récompenser un(e) jeune artiste de la Communauté française dans le domaine des arts plastiques, je porte à la connaissance de

l’Assemblée que le jury pour l’édition 2020 du prix «Jeunes artistes» consacré au *design* sera présidé par M. Matthieu Daele, membre du Bureau du Parlement. Il se compose des membres suivants: pour le Parlement, Mmes Véronica Cremasco, Alda Greoli et Isabelle Emmery et MM. Charles Gardier et Jori Dupont; pour l’Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts, MM. Jean Glibert et Bob Verschueren; pour les critiques d’art et les journalistes spécialisés, Mme Marie Pok et M. Mathieu Nguyen; pour les membres compétents dans la discipline consacrée ou membres du corps enseignant, Mme Lucile Soufflet et M. Jean-François Dor.

5 Approbation de l’ordre du jour

Mme la présidente. – Conformément à l’article 7 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 23 janvier 2020, a procédé à l’élaboration de l’ordre du jour de la séance plénière de ce mercredi 29 janvier 2020.

Personne ne demandant la parole, l’ordre du jour est adopté. (*Assentiment*)

6 Vérification des pouvoirs d’un membre

Mme la présidente. – L’ordre du jour appelle la vérification des pouvoirs de Mme Gladys Kazadi, en remplacement de M. Bertin Mampaka Mankamba.

Notre commission de vérification des pouvoirs vient de se réunir et a chargé Mme Ahallouch de vous présenter le rapport qu’elle a adopté.

La parole est à Mme Ahallouch, rapporteuse.

Mme Fatima Ahallouch, rapporteuse. – Votre commission de vérification des pouvoirs, formée par tirage au sort conformément au règlement, était composée de Mmes Emmery et Vandevoorde, de M. Marcourt et de moi-même. Elle a été présidée par M. Marcourt et m’a désignée à l’unanimité en qualité de rapporteuse.

La mission de la commission de vérification des pouvoirs découle de l’article 31 de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980 ainsi que de l’article 2 du règlement, pris en application de la disposition précitée.

Notre Parlement étant une assemblée composée exclusivement d’élus indirects, la vérification ne porte pas sur la régularité de l’élection directe, mais sur le respect des conditions posées par la Constitution ou par la loi à propos de la composition de l’Assemblée. La mission de la commission consiste à vérifier si chacun des membres du Parlement est inscrit sur les listes établies par le Parlement wallon et par le Parlement de la Région de

Bruxelles-Capitale et désignant les membres de ces assemblées appelés à composer le Parlement de la Communauté française.

Il est également du ressort de la commission de vérification des pouvoirs du Parlement de la Communauté française de s'assurer que les parlementaires appelés à prêter serment ne sont pas dans une situation d'incompatibilité propre à la Communauté française.

La commission a pris connaissance du courrier du 21 janvier 2020 du président du Parlement bruxellois. Il lui appartenait de vérifier si Mme Kazadi répondait aux conditions prescrites par la loi spéciale du 8 août 1980 et par notre règlement.

En conclusion, votre commission, statuant à l'unanimité, vous propose de valider les pouvoirs de Mme Kazadi et de l'installer en qualité de membre du Parlement de la Communauté française.

Le présent rapport a été adopté à l'unanimité des membres présents. (*Applaudissements sur tous les bancs*)

Mme la présidente. – Personne ne demandant la parole, le Parlement adopte les conclusions présentées par la commission. (*Assentiment*)

7 Prestation de serment et installation d'une membre

Mme la présidente. – J'invite Mme Kazadi à prononcer le serment prévu par la loi spéciale du 8 août 1980: «Je jure d'observer la Constitution».

– *Mme Galdys Kazadi prête le serment constitutionnel.*

Mme la présidente. – Je déclare Mme Kazadi installée dans ses fonctions de membre du Parlement de la Communauté française. Je la félicite très chaleureusement et lui souhaite une très cordiale bienvenue parmi nous. (*Applaudissements sur tous les bancs*)

Au nom de l'Assemblée, j'adresse également mes remerciements à M. Mampaka Mankamba pour l'investissement dont il a fait preuve.

8 Modifications de la composition des commissions

Mme la présidente. – J'ai été saisie de plusieurs demandes de modifications de composition de commissions.

À la commission des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement, M. Collin siégera comme membre suppléant.

À la commission de l'Éducation, M. Devin siégera comme membre suppléant.

À la commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias, et des Droits des femmes, M. Hardy remplacera M. Legasse en tant que membre effectif et M. Legasse remplacera M. Devin en tant que membre suppléant.

À la commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles, M. Legasse remplacera Mme Roberty en tant que membre suppléant et Mme Kazadi remplacera M. Collin en tant que membre suppléant.

Personne ne demandant la parole, il en est ainsi décidé. (*Assentiment*)

9 Questions d'actualité (Article 83 du règlement)

9.1 Question de M. Jean-Philippe Florent à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Plan transversal "Climat" de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Le sommet de Davos s'est mué, de manière un peu surprenante, en un sommet sur le climat et n'a donné lieu à aucun engagement concret ni à aucune avancée. Nous ne pouvons pas parler de déception, car, comme le disent les Monty Python: «Quand on s'attend au pire on n'est jamais déçu.» Effectivement, les espoirs que nous avons mis dans ces milliardaires qui viennent parler du climat en jet privé étaient modérés.

En revanche, la COP25 a été une déception. Cela m'appelle à observer deux rythmes importants. Tout d'abord, le rythme du changement climatique et de l'effondrement de la biodiversité qui est constant, implacable et alarmant. Vient ensuite le rythme de la décision politique et de la coopération internationale où on ergote, on tergiverse.

La Région de Bruxelles-Capitale, la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles ont décidé d'accélérer le tempo climatique. La Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit d'élaborer un plan transversal qui intégrera tous les secteurs et impliquera les acteurs de la société civile, les corps intermédiaires, les citoyens ainsi que ce Parlement. Ce dernier doit décliner l'ensemble des actions qui permettront à la Fédération d'atteindre la neutralité carbone en 2050 et de réduire de 55 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.

Les diverses actions intégreront cet enjeu au cœur des contenus de toutes les missions de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment l'enseignement, l'éducation, la culture et les médias ainsi que dans la gestion propre de la Fédération (mobilité, bâtiments, etc.) et des institutions financées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Monsieur le Ministre-Président, au moment où d'autres niveaux de pouvoir sont plutôt à la traîne au niveau climatique, où la contribution de la Flandre est plutôt faible pour le Plan national Énergie-Climat (PNEC) et où on attend désespérément que le gouvernement fédéral prenne une action décisive en faveur du climat, pouvez-vous nous faire part de l'état d'avancement de ce plan? En tant qu'écologistes, nous y sommes particulièrement attachés, car nous sommes convaincus que ce plan transversal peut être un véritable outil pour le climat en Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – Monsieur Florent, je n'étais présent ni au Forum économique mondial de Davos ni à la COP25. Je ne commenterai donc pas les résultats de ces travaux. Je peux, par contre, vous rassurer sur le fait que notre Parlement et notre gouvernement sont attentifs et volontaristes par rapport aux enjeux climatiques. La DPC se montre d'ailleurs ambitieuse dans ce domaine. En outre, je vous confirme notre objectif d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et de diminuer de 55 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 1990.

Toute une série d'actions est déjà menée dans tous les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Vous en avez cité quelques exemples. Nous constatons toutefois un manque de concertation entre les différents intervenants qui seront les acteurs de ce changement. Nous y travaillons. J'ai pris l'initiative de préparer un plan transversal, ainsi qu'un avant-projet de décret qui fixera le cadre de la concertation avec l'ensemble des administrations, la société civile et les différents acteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ensuite, nous passerons à l'élaboration de ce plan, qui se composera d'actions concrètes dans toutes les matières qui dépendent de notre Fédération. Dans les semaines à venir, je présenterai au gouvernement une note d'orientation et de méthodologie relative à cette concertation et ce plan. Nous nous attellerons ensuite à l'avant-projet de décret.

Croyez bien que nous ne perdons pas de temps et que nous sommes déterminés à aller de l'avant.

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, votre réponse contient des éléments très intéressants. Cet avant-projet de décret prévoit la mise en place de la concertation. La participation des différents acteurs que j'ai cités et des citoyens est primordiale pour la réussite de la transition climatique. Dans les semaines à venir, une première note d'orientation sera dépo-

sée afin de démarrer le travail, qui s'annonce colossal, autour de ce plan transversal. C'est un signal positif. L'ambition de neutralité carbone nous engage fortement.

J'ai participé, pas plus tard que ce matin, à une réunion du dialogue interparlementaire «Climat» qui réunissait les parlements fédéral et régionaux. J'y ai appris que la Belgique, faute d'une concertation entre le niveau fédéral et les différentes entités fédérées, ne fait pas partie des dix États membres de l'Union européenne les plus ambitieux qui se sont engagés, au niveau européen, à atteindre la neutralité carbone. Les outils nécessaires existent pourtant, mais les blocages actuels empêchent la concertation.

Tant les Régions que la Fédération Wallonie-Bruxelles sont les entités idéales pour concrétiser cette ambition de neutralité carbone et de réduction des émissions de 55 % d'ici 2030. C'est essentiel et cela permettrait d'entraîner nos amis flamands dans notre sillage et de les encourager à s'engager plus fermement sur la voie de la transition climatique.

9.2 *Question de M. Philippe Courard à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Mesures concrètes visant la promotion du français à la suite de la mise en œuvre du Brexit»*

M. Philippe Courard (PS). – Monsieur le Ministre-Président, j'ai beaucoup apprécié votre carte blanche parue dans le journal «Le Soir» du 28 janvier. Vous y tenez en effet des propos intéressants: la Francophonie est importante et le Brexit peut constituer une réelle opportunité que les francophones doivent saisir!

J'aimerais savoir comment vous comptez procéder. Vous avez raison de dire qu'actuellement le français n'occupe pas la place qui lui revient au sein de l'Union européenne. Les Britanniques ont quitté l'Union européenne, mais l'usage de la langue anglaise ne sera pas pour autant réduit à néant. En tant que francophone, je n'entends pas nier le multilinguisme; au contraire, il faut en faire la promotion et encourager les jeunes à parler plusieurs langues. Cependant, il est essentiel que le français occupe une place plus importante qu'à l'heure actuelle.

Le français est une langue reconnue officiellement au niveau international. C'est d'ailleurs l'une des deux langues olympiques reconnues à ce jour. Cependant, son usage diminue, y compris dans les institutions où la traduction est disponible.

Il arrive que des scientifiques ou des politiques francophones, belges ou français, s'expriment en anglais, souvent assez mal d'ailleurs, alors qu'ils pourraient utiliser leur langue maternelle. L'utilisation du français permet

en effet d'apporter toutes les nuances nécessaires, mais aussi de transmettre les valeurs positives que cette langue véhicule.

Dès lors, que comptez-vous faire concrètement dans le cadre de votre fonction? Avez-vous des contacts avec le gouvernement fédéral? Je crois qu'il nous faudrait mener une politique en parallèle avec ce niveau de pouvoir. Avez-vous des contacts avec la Commission européenne? Nous avons un commissaire européen qui doit sans doute se montrer proactif dans ce domaine.

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – Ce débat est très important et nous devons être fiers de notre langue. Je déplore le Brexit, mais je respecte le choix des Britanniques. Nous pouvons effectivement saisir l'opportunité qui s'offre à nous. Au départ, le projet européen se basait sur une certaine diversité linguistique. Or, nous tendons de plus en plus vers un unilinguisme anglophone, tout texte étant en premier lieu traduit en anglais.

Je souhaite vraiment placer le français au cœur de la politique internationale et de la Francophonie. C'est pour cette raison que j'ai rencontré la secrétaire générale de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF). Elle a d'ailleurs répondu présente à mon invitation à la cérémonie des Magritte du cinéma, qui aura lieu ce samedi. Je serai alors à Paris avec les représentants de l'OIF, mais aussi avec les autorités françaises. J'ai écrit au président de la République française au sujet de ces revendications.

Les actions concrètes sont nécessaires. Je suis convaincu que le rayonnement de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'international peut mettre en avant la langue française qui nous unit et nous rapproche, que ce soit en Europe ou sur d'autres continents, notamment en Afrique. Croire dans le destin de notre langue est un défi majeur. En faisant preuve d'humilité, de volontarisme et de détermination, nous pouvons le relever avec l'ensemble des membres du gouvernement et des parlementaires.

M. Philippe Courard (PS). – Il s'agit en effet d'un beau combat à mener et il convient de multiplier les collaborations avec nos amis français qui disposent d'institutions performantes à l'international. Peut-être pourrions-nous en profiter. L'attachement à la langue française, les valeurs qu'elle véhicule et les nuances qu'elle apporte dans la diplomatie sont reconnus un peu partout dans le monde, y compris dans des pays où son utilisation est loin d'être majoritaire.

J'espère que cette coopération accrue sera rendue possible sitôt que nous disposerons d'un gouvernement au niveau fédéral. Dans les échanges internationaux, d'État à État, il est important que cette thématique soit abordée. Je souhaite par ailleurs que le Parlement et le gouvernement collaborent davantage et de façon continue. C'est indispensable dans le cadre de la

diplomatie parlementaire. Nous avons chacun un rôle à jouer. Certains collègues sont absents aujourd'hui, car ils participent à des réunions portant sur la Francophonie à l'extérieur.

9.3 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Le service de la culture à Ixelles devient bilingue»

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre, c'est avec grand intérêt que nous avons appris hier que les deux échevins de la culture de la commune d'Ixelles avaient pris la décision d'unir leurs services et de créer un seul et unique service bilingue. Ces deux échevins ont noté l'absurdité de travailler de manière séparée et cette décision leur permettra de présenter une offre culturelle cohérente sans démultiplier leurs efforts.

Leur décision nous semble intéressante, elle nous inspire et nous espérons qu'elle vous inspirera aussi. La Belgique et la politique belge évoquent souvent une «lasagne institutionnelle». En effet, la situation dans notre pays est surréaliste. La Belgique compte, par exemple, quatre ministres de la mobilité et, malgré cela, qui trouve que cela roule bien chez nous le matin? Notre pays compte quatre ministres de la lutte contre la pauvreté et, malgré cela, la pauvreté infantile a doublé en dix ans. Le secteur culturel belge est géré par pas moins de neuf ministres.

À Bruxelles, une petite quarantaine d'échevins gèrent cette matière et, malgré cela, une partie de la population connaît des difficultés à accéder à la culture. Certains artistes vivent dans la précarité et ont des difficultés à obtenir un statut, à être reconnus. Cette «lasagne institutionnelle» coûte cher, est antisociale et, visiblement, inefficace. Comptez-vous vous inspirer de l'initiative des échevins ixellois en Fédération Wallonie-Bruxelles? Certaines structures, par exemple celles chargées d'octroyer les aides à la production de films, existent en double. Comptez-vous fusionner ces structures?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – À l'instar des propos du ministre-président sur le vivre-ensemble au sein de la francophonie sur le plan international, il est nécessaire, en Belgique, d'améliorer le vivre-ensemble avec la Communauté flamande. Je salue l'initiative de la commune d'Ixelles, notamment de ses deux échevins de la culture, Els Gossé et Kélountang Ndiaye, qui ont uni leurs forces pour renforcer le service public au profit du citoyen.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a pris des initiatives bicommunautaires, comme la conclusion de l'accord de coopération de 2012 entre les deux Communautés ou la participation à la conférence interministérielle de la culture, actuellement présidée par Jan Jambon, ministre flamand de la Culture. J'espère y améliorer la collaboration bicommunautaire. Je mentionne en outre le soutien effectif à des acteurs et des opérateurs culturels qui travaillent pour les deux communautés. Je rappelle aussi l'existence de toute une série d'événements ou d'opérateurs bicommunautaires comme le WIELS, Centre d'art contemporain, Flagey, Recyclart ou la Zinneke Parade. Il est essentiel de poursuivre dans cette voie et de renforcer le lien entre nos Communautés. La Déclaration de politique communautaire (DPC) présente une réflexion similaire pour d'autres secteurs. Par exemple, il est prévu d'ouvrir un vaste débat sur le développement d'écoles bilingues partout en Belgique, pas seulement à Bruxelles. La ministre de l'Éducation, Caroline Désir, prépare d'ailleurs ce débat avant de l'amener sur la place publique.

J'aimerais revenir sur l'importance et le bien-fondé de toutes ces démarches visant à développer les collaborations avec la Communauté flamande. Aujourd'hui, partout en Europe, nous observons des replis identitaires et des communautarismes exacerbés. La culture constitue un véritable rempart contre ces replis identitaires et ces intolérances. À cet égard, la Fédération Wallonie-Bruxelles a un rôle essentiel à jouer. Il est de mon devoir de renforcer son action.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Le PTB étant un parti national, l'unité et la solidarité sont inscrites dans notre ADN et notre manière de travailler. Madame la Ministre, comptez-vous créer de nouvelles synergies, en plus de celles qui existent déjà? Par ailleurs, le nombre élevé de conférences interministérielles en Belgique – il y en a 18! – démontre l'absurdité de la scission de nombreuses compétences. Je vous remercie en tout cas pour vos réponses. Je suivrai l'évolution de ces dossiers avec intérêt.

9.4 Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Capital de RTL Belgium»

M. Benoît Dispa (cdH). – Rien de ce qui se passe dans le secteur des médias ne nous laisse indifférents, tant ce secteur est porteur d'enjeux importants, qu'ils soient économiques, financiers, culturels ou démocratiques. Or, selon plusieurs signaux relayés par la presse, des mouvements sont en préparation au sein d'un acteur important de ce secteur, le groupe RTL Belgium. Celui-ci a mandaté la banque Degroof Petercam en vue de calculer la valeur du groupe et de ses filiales. Le

capital et l'actionnariat du groupe sont donc susceptibles de changer prochainement.

L'actionnariat est actuellement composé, d'une part, de la maison mère luxembourgeoise à hauteur de deux tiers, et, d'autre part, d'une société de participation regroupant les éditeurs de la presse écrite que sont le groupe Rossel, le groupe IPM, Mediahuis et Holding Echos. Nous n'avons évidemment aucune prise sur les mouvements de capitaux au sein d'une entreprise privée; néanmoins, Madame la Ministre, je voudrais attirer votre attention sur les conséquences possibles de ces changements.

La production réalisée en Belgique francophone au sein du groupe RTL Belgium ne risque-t-elle pas de souffrir d'un éventuel adossement accru auprès du groupe français M6? Par ailleurs, au vu de la présence d'éditeurs de presse écrite au sein du capital, quels seraient les impacts éventuels sur le marché de la presse écrite? Je rappelle que les Éditions de l'Avenir seront bientôt mises en vente. Quelle est votre analyse de cette situation?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, comme vous, j'ai appris par la presse que l'estimation des parts de RTL Belgium était en cours. La procédure étant à ses prémices, il y a pour le moment peu de choses à en dire.

Toutefois, le gouvernement porte une attention particulière au volume de production locale de ce média, qui est essentiel et doit rester une priorité. Ce point d'attention spécifique sera traité, entre autres, lors de la transposition de la directive SMA (Services de médias audiovisuels), laquelle prévoit la contribution de tous les distributeurs et éditeurs. Les travaux que nous menons dans le cadre de la commission de la Culture attestent bien de notre volonté de transposer cette directive en bonne et due forme. Des dispositifs d'accompagnement devront sans doute être prévus afin de permettre à nos éditeurs de contribuer à la hauteur attendue.

Concernant la presse écrite, je ne suis malheureusement pas en mesure de prédire l'incidence que des mouvements de capitaux au sein de RTL Belgium auront sur ce secteur. Néanmoins, un fait est certain: l'actionnaire des Éditions de l'Avenir ne fait pas partie d'Audiopresse.

M. Benoît Dispa (cdH). – Si les groupes de presse écrite sont présents dans le capital de RTL Belgium, c'est en grande partie en raison d'une volonté politique assumée à l'époque par le gouvernement, dont l'objectif était d'assurer un ancrage belge, notamment dans la perspective du partage de la manne publicitaire. Il est donc légitime, ne serait-ce que par souci de cohérence vis-à-vis de cette décision initiale, que nous soyons

attentifs à l'évolution de l'actionnariat de cette entreprise.

Nous serons amenés à en reparler en réunion de commission dans le cadre de la transposition de la directive SMA. En attendant, je vous invite, Madame la Ministre, même si vous n'agissez pas encore dans le champ d'une mission clairement délimitée, à nouer des contacts exploratoires, de façon à anticiper les évolutions possibles et à sensibiliser les différents acteurs de ce dossier aux enjeux auxquels nous resterons attentifs, comme la production propre, l'ancrage belge et le pluralisme dans la presse écrite.

9.5 Question de Mme Hélène Ryckmans à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Accueil des mineurs belges rapatriés dans les services d'aide à la jeunesse»

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Depuis trois hivers, des dizaines de milliers de personnes sont détenues dans des camps en Syrie à la suite de la chute de l'État islamique. Parmi celles-ci se trouvent essentiellement des femmes et des enfants en bas âge, vivant dans des conditions sanitaires et alimentaires particulièrement atroces. De nombreux morts sont à déplorer, dont cinq enfants belges. Entre 50 et 60 enfants mineurs belges sont toujours détenus en Syrie. Le délégué général aux droits de l'enfant a régulièrement appelé au retour de ces enfants pour des raisons humanitaires. Le procureur fédéral et l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM) demandent, quant à eux, le rapatriement des ressortissants belges pour des raisons sécuritaires. Enfin, le 16 janvier dernier, une commission d'enquête de l'Organisation des Nations unies (ONU) sur la Syrie a recommandé aux États de faire revenir leurs ressortissants, avec une priorité absolue aux enfants accompagnés de leur mère. Cette requête a été formulée au nom de l'intérêt supérieur de l'enfant, qui exige que les enfants en bas âge ne soient pas séparés de leur mère.

Dès lors, il conviendra d'organiser l'accueil de ces petits, traumatisés par les terribles événements qu'ils ont vécus. Les services d'aide à la jeunesse (SAJ) doivent se préparer à la délicate prise en charge de ces enfants tourmentés par la guerre. Les SAJ sont-ils prêts à accueillir ces personnes? Madame la Ministre, comment l'accueil sera-t-il organisé? La prise en charge sera-t-elle multidisciplinaire, afin de répondre aux besoins sanitaires, psychologiques et éducatifs? Avez-vous donné des injonctions ou des recommandations aux différents services?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Le rapatriement des enfants se trouvant dans des camps en Syrie et en Irak est une décision qui appartient à l'État fédéral après l'analyse de différents éléments: l'intérêt supérieur de l'enfant, sa sécurité et les conditions d'accès au lieu où il se trouve.

Une fois la décision prise, une équipe multidisciplinaire du SAJ se prépare à prendre en charge les enfants rapatriés, au cas par cas. Quand l'enfant arrive, un bilan médico-social est réalisé en milieu hospitalier. Un conseiller d'aide à la jeunesse détermine ensuite le mode d'hébergement qui conviendra le mieux à l'enfant: une famille d'accueil ou un centre d'hébergement. Si besoin, une concertation a lieu avec le Centre d'aide et de prise en charge de toute personne concernée par le radicalisme et les extrémismes violents (CAPREV). Un protocole de coopération a été conclu entre le CAPREV et les SAJ. Mon équipe est constamment en contact avec l'administration pour vérifier que les services d'accueil sont prêts à prendre en charge les enfants, s'il est décidé de les rapatrier.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Je suis rassurée: aucun frein technique n'empêche le rapatriement des enfants emprisonnés en Syrie. Les équipes de terrain semblent prêtes. La décision revient donc au monde politique. J'espère que vous, en tant que ministre de l'Aide à la jeunesse, et le gouvernement aurez à cœur de lever les obstacles politiques à ce rapatriement. Je rappelle que l'État fédéral sera soumis à des astreintes pour n'avoir pas suivi les décisions prises.

Ces enfants doivent être protégés. Ils sont des victimes, sans que cela n'exonère évidemment les mères de leur éventuelle responsabilité pénale, qui sera déterminée à l'issue d'un procès. Nous devons respecter nos engagements internationaux et, en particulier, la Convention internationale des droits de l'enfant.

9.6 Question de Mme Sybille de Coster-Bauchau à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Risque de commotion banalisée chez les enfants pratiquant des sports comme le football ou le rugby»

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). – La presse nous rapporte que la Fédération écosaise de football va interdire aux footballeurs de

moins de 12 ans de faire des têtes au ballon et d'autres pays envisagent de faire de même. L'objectif primordial est évidemment de prévenir le risque de commotion et les conséquences pouvant en découler à plus long terme. La fédération écossaise serait la première à prendre ce type de décision après les États-Unis qui en ont pris l'initiative dès 2015 à la suite du scandale d'anciens joueurs de football américain atteints de démence.

Outre le football, ces problèmes concernent également d'autres sports comme le rugby ou les sports de combat. Une étude menée par l'Université de Glasgow auprès d'anciens footballeurs écossais montre clairement que ceux-ci courent 3,5 fois plus de risques de mourir de maladies neurodégénératives que la moyenne. Les neurologues suisses abondent dans ce sens en affirmant que ce risque n'est ni anodin ni à minimiser, surtout si les commotions sont répétées dans le jeune âge. La prévention est dès lors primordiale.

Qu'en est-il dans nos fédérations sportives? Disposez-vous de statistiques ou de constats en la matière émanant des commissions médicales des différentes fédérations sportives et, si oui, ces données pointent-elles une augmentation du nombre de commotions chez les jeunes?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – La fédération écossaise de football a en effet interdit le jeu de tête chez les enfants de moins de 12 ans. Plus près de chez nous, Stevens Laureys, un neurologue réputé de l'Université de Liège, a attiré l'attention sur les microlésions au cerveau pouvant être causées par des chocs répétés lors de K.O. ou de simples étourdissements dans le cadre de la pratique de la boxe. Force est de constater, en effet, une augmentation objectivée du nombre de microlésions dans certains sports dits de commotion.

Je resterai attentive à cette problématique et je ne manquerai pas de rappeler la gravité de ce phénomène lors de ma rencontre avec les fédérations sportives, le 3 février prochain. Nous ne partons pas de rien. L'Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS) a déjà pris un éventail de mesures, notamment une formation aux premiers secours pour son personnel, des consignes claires de port du casque, un manuel de rapportage des incidents ou encore l'obligation pour les cadres ADEPS de suivre une formation de prévention des commotions.

L'Association des clubs francophones de football (ACFF) a, elle aussi, pris une série de mesures et tient à rappeler que la pratique de la «tête» est intensive en Écosse, alors que les entraîneurs de l'ACFF mettent plutôt l'accent sur la circulation du ballon au sol, de façon à limiter

autant que possible les têtes.

La Ligue belge francophone de rugby n'est pas en reste puisqu'elle a prévu un protocole à suivre en cas d'incident ou de commotion. Par ailleurs, dans la pratique du taekwondo, des règles claires sont établies pour les arbitres qui sont tenus de suspendre un match en cas d'étourdissement ou de K.O. En cas de choc de cette nature, le sportif reçoit une suspension obligatoire d'un mois, avec obligation de se soumettre à un examen médical pour obtenir un certificat l'autorisant à reprendre la compétition. Nous aurons certainement l'occasion de revenir sur ce dossier par la suite.

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). – Votre réponse montre, Madame la Ministre, à quel point vous êtes attentive à la prévention. Je suis d'avis qu'il y a lieu d'encore accentuer la prévention, car, renseignements pris, peu de personnes sont conscientes des risques causés par ces commotions répétées chez l'enfant, pouvant déboucher sur des problèmes bien plus importants comme la maladie d'Alzheimer, celle de Charcot ou d'autres pathologies neurodégénératives.

La prévention est essentielle et nous devrions inciter les parents à se former. Aujourd'hui, en effet, près d'un tiers des enfants commotionnés n'ont pas été pris au sérieux et les séquelles peuvent surgir bien plus tard avec des conséquences potentiellement graves pour leur avenir.

Je me réjouis d'entendre que vous allez rencontrer les fédérations sportives à partir du 3 février prochain. Je ne manquerai pas de revenir vers vous sur ce sujet précis.

9.7 Question de M. Frédérick Botin à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Avenir des échanges «Erasmus» entre l'Union européenne et le Royaume-Uni»

M. Frédérick Botin (MR). – Il y a quelques jours, le parlement britannique a approuvé l'accord sur le Brexit et a donc validé la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Les conséquences du Brexit seront nombreuses, mais je voudrais aborder ici la problématique de l'avenir des échanges «Erasmus» entre le Royaume-Uni et les pays de l'Union.

«Erasmus» est un programme important en Europe. Depuis 1987, plus de dix millions d'étudiants ont eu l'occasion d'en bénéficier dans le cadre de leur formation. Au cours de l'année académique 2017-2018, 10 000 Belges y ont participé.

Compte tenu de l'apprentissage de la langue anglaise et de la présence d'écoles prestigieuses sur son territoire, le Royaume-Uni est évidemment une destination prisée.

Madame la Ministre, vous vous êtes montrée rassurante il y a quelques jours. En effet, le Royaume-Uni a confirmé que, malgré sa sortie de l'Union européenne, il avait la ferme volonté de continuer à participer au programme «Erasmus». Avez-vous des renseignements plus précis à ce sujet? Que vous a dit la commissaire européenne Mariya Gabriel lorsque vous l'avez rencontrée?

Avez-vous prévu d'organiser une séance d'information pour fournir des renseignements utiles aux universités et aux hautes écoles? Celles-ci sont déjà confrontées à de très nombreuses questions de la part d'étudiants qui veulent savoir comment se dérouleront les échanges avec le Royaume-Uni à la prochaine année académique.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Le Brexit est une tragédie. Je suis une Européenne convaincue. Cela fait d'ailleurs 15 ans que je travaille dans les institutions européennes. Je mesure bien l'impact du Brexit pour les étudiants frappés au premier chef par le retour de ce que l'on essayait d'abolir, c'est-à-dire une frontière. Le Brexit touche particulièrement les jeunes, ce qui est doublement injuste, les jeunes britanniques ayant voté massivement en faveur du «*remain*».

Entre 300 et 370 étudiants de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont actuellement en mobilité au Royaume-Uni. On compte entre 80 et 90 étudiants britanniques dans nos établissements d'enseignement supérieur. Leur année académique est garantie puisque nous sommes dans une année de transition jusqu'au 31 décembre 2020. Les établissements d'enseignement supérieur les ont informés à ce sujet. Après la période de transition, nous serons tributaires de l'existence d'un accord. La commissaire européenne n'a pas manqué de répéter qu'il ne s'agissait pas de faire du picorage, c'est-à-dire de ne prendre que ce que l'on aime dans le programme.

Nous recevons des signaux plutôt positifs de la part des universités britanniques qui souhaitent poursuivre la coopération «Erasmus». Il y a toutefois une inquiétude quant au gouvernement dans son ensemble. Il conviendra donc d'adopter une position uniforme à ce sujet. S'il ne devait pas y avoir d'accord, une série de mesures ont été prises et des référents «Brexit» sont en place depuis 2016. Beaucoup d'universités ont par ailleurs déjà passé des accords bilatéraux avec des universités britanniques. Une *task force* «Brexit» vient également d'être installée sous la houlette du ministre-président Jeholet. Le gouvernement va y

participer afin de mesurer l'impact du Brexit sur les différentes politiques. S'il ne devait pas y avoir de poursuite du programme «Erasmus», nous pourrions envisager d'activer un outil tel que le Fonds d'aide à la mobilité étudiante (FAME) pour les étudiants issus de pays tiers, ce que deviendra le Royaume-Uni.

M. Frédéric Botin (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour cette réponse complète et rassurante. Je me réjouis d'entendre que les séjours d'études à l'étranger sont garantis vers le Royaume-Uni. À partir de 2020, différentes stratégies seront donc possibles avec une éventuelle poursuite du programme actuel en cas d'accord, ce qui serait la solution idéale.

Dans le cas contraire, j'ai entendu que d'autres solutions sont envisageables. Elles permettront de poursuivre ces programmes d'échanges pour nos étudiants ayant choisi le Royaume-Uni pour destination.

9.8 Question de M. Eddy Fontaine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Grève dans les prisons: quelles répercussions sur l'aide aux détenus?»

M. Eddy Fontaine (PS). – Mercredi dernier, les agents pénitentiaires entraient en grève pour contester les modalités pratiques du service minimum prôné par le ministre fédéral, Koen Geens, qui impose 70 % de présence en cas de débrayage. Les agents pénitentiaires s'opposent à cette mesure et estiment qu'il importe de résoudre d'autres problèmes au préalable tels que la surpopulation carcérale, la vétusté des bâtiments et le manque d'effectifs. Il existe donc un fossé entre les deux positions.

Une grève dans les prisons pose des problèmes majeurs pour la vie en milieu carcéral: confinement dans les cellules, aucune circulation dans le préau, aucune visite.

Madame la Ministre, je ne vous demanderai pas votre position sur ce service minimum en milieu carcéral puisque cette mesure relève de la responsabilité du gouvernement fédéral. Mais l'impact de ces modalités sur les services extérieurs est inquiétant. Les services sociaux et les services d'aide aux détenus ont-ils accès aux prisons en période de grève? Dans l'affirmative, avez-vous des retours de ces services sur les conditions de vie existantes à l'intérieur des prisons? Avez-vous eu un contact avec votre homologue, M. Geens? En tant que co-présidente, comptez-vous réunir une conférence ministérielle (CIM) pour évoquer ce sujet? Si oui, dans quel délai?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, vous m'interrogez en tant ministre partie prenante de deux CIM: la CIM «Maisons de Justice», qui réunit les niveaux fédéral, régional et communautaire, et la CIM «Prisons», que je co-préside. Nous allons en effet convoquer ces CIM dans un objectif précis: un plan d'action de façon à favoriser, dans un contexte de grève, le maintien des services d'aide aux détenus, y compris de services qui assurent la formation professionnelle.

À propos de la situation actuelle, j'ai interrogé l'administration générale des maisons de justice qui m'informe que la situation varie d'une prison à l'autre, en fonction de la participation ou non à la grève. Ainsi, les services d'aide aux détenus n'ont aucun accès aux prisons de Saint-Gilles, Berkendael et Forest. Seuls les avocats sont autorisés à pénétrer dans l'enceinte des prisons. En revanche, à la prison de Lantin, l'accès est permis pour les services d'aide ainsi que pour tout type de visite.

M. Eddy Fontaine (PS). – J'entends que trois prisons interdisent effectivement l'accès aux services sociaux et d'aide, ainsi qu'à tous les services extérieurs. D'autres autorisent ces accès.

Il serait opportun d'uniformiser ces accès. S'il convient de respecter le droit de grève des agents pénitentiaires, les détenus ont également droit à certains services supplémentaires. Je compte sur vous, Madame la Ministre, pour relayer ces demandes lors des CIM.

9.9 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Création de ponts entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur à travers l'organisation de conférences destinées aux élèves du secondaire et concernant notamment la problématique de la colonisation»

Mme Isabelle Emmery (PS). – Madame la Ministre, une conférence s'est tenue hier à l'Université Saint-Louis – Bruxelles sur la colonisation du Congo. Quatre cents étudiants de l'enseignement secondaire y étaient invités. C'est une initiative que je salue. Le moins que l'on puisse dire, c'est que les connaissances de ces étudiants à propos de cette période importante de notre Histoire sont plus que lacunaires. Certains

éprouvent de grandes difficultés à situer cette période sur la ligne du temps et n'en connaissent que peu d'éléments.

S'il est vrai que les référentiels actuels de l'enseignement secondaire incluent la colonisation, ils ne sont pas spécialement axés sur notre Histoire et la colonisation belge. De nombreux professeurs étudient cette matière sans véritablement faire référence à la Belgique. Vous en conviendrez: ces référentiels nécessitent une modification. Ce n'est toutefois pas la question qui m'occupe aujourd'hui. Il serait intéressant d'utiliser les instituts d'enseignement supérieur, ou de les prendre comme référence, pour contribuer à l'évolution de ces référentiels.

La conférence organisée hier m'enthousiasme, car elle permet aux élèves de franchir les portes d'institutions d'enseignement supérieur alors que certains d'entre eux ont des difficultés à se projeter dans l'avenir. Ils passent le seuil des auditoires et découvrent comment un cours est donné, ce qui démystifie cette frontière, surtout pour des étudiants qui viennent de milieux plus modestes.

Madame la Ministre, partagez-vous mon enthousiasme par rapport à ce type d'initiatives? Envisagez-vous de soutenir de telles démarches, qui créent de véritables ponts entre les enseignements secondaire et supérieur? Imaginez-vous déjà des formules qui pourront être mises en pratique dans le futur?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – La partie de votre question qui porte sur l'enseignement obligatoire concerne surtout Mme Désir, ministre de l'Éducation. Cette dernière sait évidemment que les référentiels prévoient l'existence d'un enseignement spécifique sur la colonisation sans obligation, toutefois, de centrer celle-ci sur le cas concret de la Belgique. Dans le même temps, nous sommes bien conscientes de l'intérêt de former les élèves et les étudiants à adopter un regard critique sur notre propre Histoire. C'est la raison pour laquelle Mme Désir compte établir, par exemple en deuxième année de l'enseignement secondaire, une illustration de la colonisation dans sa dimension liée à l'exploitation économique en s'arrêtant sur le cas concret du Congo belge.

Vis-à-vis de l'enseignement supérieur, comme vous, je ne peux que saluer l'initiative récemment prise par l'Université Saint-Louis – Bruxelles sous la forme d'une conférence consacrée à la colonisation du Congo belge. Un membre de mon cabinet y a assisté. Visiblement peu ou pas informés sur la période précise de la colonisation belge, certains étudiants y ont exprimé des réflexions parfois vraiment étonnantes. Nous pour-

rions, en effet, imaginer un certain nombre de synergies, mais nous ne partons pas de rien. Des initiatives semblables existent déjà, comme l'opération «Printemps des sciences», une initiative qui réunit des universités, des hautes écoles et des écoles de l'enseignement secondaire pour stimuler l'attractivité des filières STEM (*science, technology, engineering and mathematics*). L'idée est de s'appuyer sur ce qui existe déjà afin de déployer de nouvelles initiatives. Notre intention commune, à Mme Désir et moi-même, est bien de travailler sur la transition entre les enseignements secondaire et supérieur.

Mme Isabelle Emmery (PS). – Madame la Ministre, je suis heureuse d'entendre l'intérêt que vous portez à ce type d'initiatives. Certaines actions ont été menées, j'en conviens, mais, dans le cas qui nous occupe, il est important de mener une réflexion sur le fait que les étudiants ont pu se rendre compte de la manière dont un cours pouvait être donné dans un environnement particulier, en l'occurrence un auditoire. Il s'agit, selon moi, d'une piste à prendre en considération pour l'avenir.

9.10 Question de Mme Fatima Ahallouch à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Implication des établissements d'enseignement supérieur dans la lutte contre le décrochage scolaire»

Mme Fatima Ahallouch (PS). – Le décrochage scolaire est un fléau qui touche trop d'élèves en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le Pacte pour un enseignement d'excellence prévoit des mesures systémiques en vue de lutter contre ce phénomène.

Au-delà de ces mesures globales, il est également intéressant de se pencher sur les initiatives des opérateurs de terrain, plus spécialement ceux qui sont proches des écoles et qui connaissent bien les élèves. Figurent parmi ceux-ci les services d'aide en milieu ouvert (AMO). L'un d'entre eux a développé, dans le Brabant wallon, un projet original en lien avec une université. Il consiste à former des étudiants afin qu'ils puissent enseigner certaines matières à des élèves de l'enseignement secondaire. Cette initiative permet de créer des liens particuliers et des relations de qualité en raison de la proximité d'âge entre les futurs enseignants et les élèves.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de ce projet? Il est intéressant d'encourager des initiatives citoyennes de ce type et de soutenir les hautes écoles dans leur mission de service à la

collectivité. Au-delà de cet aspect, que pensez-vous de la possibilité de valoriser l'engagement de ces étudiants de l'enseignement supérieur dans leur cursus?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je vous remercie pour cette question sur le rôle que peuvent jouer les établissements d'enseignement supérieur dans la lutte contre le décrochage scolaire. Vous avez raison d'évoquer le rôle déterminant de ces services d'aide à la jeunesse dans la lutte contre le décrochage scolaire.

Mes services m'ont informée des activités de ce service AMO appelé «La Chaloupe» et actif dans le Brabant wallon. Cet AMO a développé le projet CQFD qui encadre des étudiants de l'université pour qu'ils viennent en aide à des élèves de l'enseignement secondaire en décrochage scolaire. Cette initiative est à saluer.

La deuxième partie de votre question portait justement sur la manière de valoriser cette expérience que les étudiants acquièrent dans le cadre de cet échange de connaissances et de cet accompagnement offert aux élèves. C'est aux jurys qu'il revient de décider de valoriser ou non cette expérience.

Dans tous les cas, cette action me semble favorable. Je ne manquerai donc pas d'envoyer un signal positif et d'encourager les jurys à valoriser l'expérience acquise par les étudiants, par exemple dans le cadre d'une admission aux études.

Mme Fatima Ahallouch (PS). – Je vous remercie pour votre réponse et l'enthousiasme témoigné à ce projet. J'attire votre attention sur l'intérêt que les élèves de l'enseignement secondaire peuvent retirer de ce genre d'expérience. Pour certains, celle-ci comble des lacunes ou permet de se perfectionner. Pour d'autres, elle permet de retrouver le goût de l'apprentissage. Au-delà de ces considérations, ce type d'échange permet de démystifier l'enseignement supérieur auprès des élèves.

De manière générale, l'utilisation d'un même niveau de langage de part et d'autre est synonyme de regain de confiance chez les élèves. Enfin, les étudiants de l'enseignement supérieur acquièrent des compétences de terrain à l'occasion de ces cours donnés à des élèves plus jeunes. Ils sont par ailleurs formés par des spécialistes à la psychologie de l'adolescent ou éveillés à l'existence d'intelligences multiples. Comme vous, je pense que valoriser ce genre d'expérience et cet engagement de la part des étudiants serait un signal positif.

9.11 Question de M. Manu Douette à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Solutions innovantes pour ne plus impliquer les élèves dans les transactions d'argent liquide»

M. Manu Douette (MR). – Madame la Ministre, vous aurez peut-être lu dans la presse que l'Athénée royal de Hannut a, comme d'autres écoles, banni l'argent liquide de son établissement. J'ai eu l'occasion de participer à un projet similaire lorsque j'étais enseignant à l'Athénée royal de Jodoigne, dans le Brabant wallon. Les constats à tirer de cette expérience sont limpides: l'absence d'argent liquide sécurise les transactions, évite le racket à l'école et facilite la vie des élèves, des parents, des enseignants et de toutes les personnes devant gérer les transactions.

Que pensez-vous de ce projet innovant développé par quelques écoles? Envisagez-vous de le développer dans l'ensemble des établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Monsieur le Député, le décret du 14 mars 2019 visant à renforcer la gratuité d'accès à l'enseignement (décret «Gratuité») prévoit que les transactions en espèces ne peuvent plus être effectuées par les élèves. Pour des raisons de sécurité, des risques de racket ou de stigmatisation de l'enfant, ces pratiques sont désormais bannies. Les écoles développent des solutions innovantes. L'initiative de l'Athénée royal de Hannut me paraît une solution adaptée à l'enseignement secondaire; d'autres sont développées pour l'enseignement maternel ou primaire.

Comme je l'ai communiqué en commission de l'Éducation, j'ai chargé mon administration d'évaluer toutes les modalités pratiques mises en œuvre dans le cadre du décret «Gratuité» et de relever les pratiques de terrain sur la base d'un échantillon d'écoles. Parmi celles-ci, nous retrouverons peut-être l'Athénée royal de Hannut. Quand j'aurai pris connaissance du rapport de l'administration, je verrai comment diffuser, le cas échéant, certaines bonnes pratiques à plus grande échelle. J'ai été interrogée à plusieurs reprises sur les mesures de gratuité. Il faut communiquer davantage, car les informations qui circulent dans les écoles et auprès des parents sont parfois erronées. Les mesures semblent insuffisamment comprises; nous devons donc continuer à les expliquer.

M. Manu Douette (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour vos réponses. Je serai à vos côtés pour partager mes expériences d'enseignant ou d'accompagnant mandataire. Ces systèmes informatiques permettent d'éviter les dérapages et de respecter les plafonds liés à la gratuité, qui ont été revus pour l'enseignement maternel et dont nous aurons à débattre pour les autres niveaux.

J'ai eu l'occasion de collaborer avec l'enseignement fondamental communal, ayant été échevin pendant quinze ans. Depuis un an et demi, je travaille avec le Conseil de l'enseignement des communes et des provinces (CECP) sur l'instauration d'un programme permettant de numériser les bulletins et tous les documents destinés aux parents. La question de la fracture sociale est intégrée dans la mise en œuvre de l'initiative, tout le monde devant avoir accès à l'information. La commune de Hannut a été choisie pour mener ce projet pilote et le travail conséquent qu'il implique, dont le CECP pourra vous remettre le rapport.

9.12 Question de Mme Alexia Bertrand à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Mise en place de cours confessionnels dès la troisième maternelle à la rentrée 2020-2021»

9.13 Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Enseignement obligatoire à partir de 5 ans»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions d'actualité. (*Assentiment*)

Mme Alexia Bertrand (MR). – Dès la rentrée de septembre 2020, l'enseignement sera obligatoire dès l'âge de cinq ans, c'est-à-dire à partir de la troisième maternelle. C'est une excellente nouvelle! En effet, l'enseignement est vecteur d'émancipation et l'abaissement de l'âge scolaire participe à l'égalité des chances entre les enfants. Par ailleurs, la loi du 23 mars 2019 modifiant la loi du 29 juin 1983 concernant l'obligation scolaire afin d'instaurer l'obligation scolaire à partir de l'âge de cinq ans, votée avant les élections de 2019 par la Chambre des représentants à une très large majorité, est un bel exemple de texte qui rassemble majorité et opposition, au-delà des clivages, sur des sujets de société importants.

Cet abaissement de l'âge scolaire n'est pas sans conséquence. Ainsi, l'article 24 de la Constitution prévoit que «tous les élèves soumis à l'obligation scolaire ont droit, à charge de la communauté, à une éducation morale ou religieuse», et que «des écoles organisées par les pouvoirs publics offrent, jusqu'à la fin de l'obligation scolaire, le choix entre l'enseignement d'une des religions reconnues et celui de la morale non confessionnelle». À cette obligation constitutionnelle s'est ajouté le droit, pour les parents, de demander une dispense; c'est alors une heure supplémentaire de philosophie et de citoyenneté qui est donnée aux enfants.

J'ai appris que le Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC) a décidé

d'adapter ses référentiels pour l'enseignement de la religion catholique en prévoyant un programme adapté pour les élèves de troisième maternelle. Un cours *ad hoc* sera donc bien dispensé à partir du mois de septembre 2020.

Madame la Ministre, l'ensemble des écoles offriront-elles le choix entre un cours d'une des religions reconnues et le cours de morale non confessionnelle? Une dispense similaire à celle qui existe déjà dans l'enseignement primaire et secondaire sera-t-elle également possible?

Mme Delphine Chabbert (PS). – J'aimerais rebondir sur la question de Mme Bertrand en revenant sur cette nouveauté importante qu'est l'abaissement de l'âge de l'obligation scolaire. Nous sommes loin du temps où l'enseignement maternel consistait simplement à occuper les enfants pour permettre aux parents d'aller travailler. L'importance de cet enseignement est désormais reconnue, ce qui se reflète d'ailleurs dans la philosophie du Pacte pour un enseignement d'excellence, dont une des premières mesures consiste à revaloriser l'enseignement maternel. Comme l'a rappelé ma collègue, c'est un instrument extrêmement efficace pour lutter contre les inégalités qui commencent malheureusement bien avant l'école primaire.

L'abaissement de l'âge de l'obligation scolaire est donc une très bonne chose. Cette mesure a évidemment des conséquences sur l'organisation pratique. Ainsi, d'après un récent article du journal «*La Libre Belgique*», certains pouvoirs organisateurs s'inquiètent des conditions dans lesquelles seront donnés les cours de morale et de religion, qui constituent une obligation constitutionnelle.

Madame la Ministre, avez-vous prévu la préparation de ces cours pour la prochaine rentrée scolaire? Un programme particulier sera-t-il élaboré pour les enfants de cinq ans? Dans le cadre du nouveau tronc commun, les nouveaux référentiels de l'enseignement maternel tiennent-ils compte de ces changements? Quelle communication a été adressée aux écoles et aux enseignants? Les établissements pourront-ils bénéficier d'un accompagnement particulier pour l'instauration de ces cours?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – En vertu de la loi votée par la Chambre à la fin de la législature précédente, l'abaissement de l'âge du début de l'obligation scolaire à cinq ans entrera en vigueur, et ce, dès la rentrée de septembre 2020. Ce domaine relevant toujours de la compétence de l'État, il s'agit effectivement d'une loi fédérale. Toutefois, elle aura des répercussions sur l'arsenal législatif de la Fédération Wallonie-Bruxelles; il nous faudra adapter plusieurs textes législatifs et réglementaires.

L'administration a relevé toutes les modifications nécessaires et les a rassemblées dans un avant-projet de décret qui sera soumis en première lecture au gouvernement au mois de février. Ce

sera l'occasion de procéder aux modifications techniques et formelles indispensables et d'aborder les questions relatives à l'organisation des établissements pour la rentrée prochaine, notamment celle qui concerne le droit de suivre des cours philosophiques dans l'enseignement obligatoire.

Au risque de vous décevoir, Mesdames les Députées, je dois vous dire que les membres du gouvernement n'ont pas encore examiné cette problématique. Je ne suis donc pas en mesure de vous indiquer les décisions qui seront prises, mais nous y reviendrons très certainement. Une fois que nous aurons tranché, nous organiserons une campagne de communication auprès du grand public autour des implications de cet abaissement du début de l'obligation scolaire à l'âge de cinq ans. Seront notamment concernés le devoir d'inscription des enfants en troisième année maternelle, la régularité de fréquentation, les absences et justifications d'absence, etc.

Par ailleurs, nous nous entretenons régulièrement avec les fédérations de pouvoirs organisateurs à ce propos, notamment dans le cadre du chantier du Pacte pour un enseignement d'excellence, mais aussi lors de réunions mensuelles organisées à mon cabinet. La concertation avec le secteur sera bien entendu au cœur de toutes les futures mesures afin de préparer au mieux les établissements à la rentrée de 2020. Soyez assurées que je traiterai ce dossier avec toute la souplesse nécessaire et dans le respect du droit.

Mme Alexia Bertrand (MR). – Madame la Ministre, je constate que vous êtes consciente des effets qu'entraîne cette nouvelle loi. Comme vous l'avez souligné, ces conséquences ne se limitent pas au cours de religion. Je me réjouis de l'arrivée de ce projet de décret et participerai avec grand plaisir aux travaux législatifs. Cependant, nous ne disposons pas d'énormément de temps; je suivrai donc de près le calendrier de ce dossier et je vous invite à faire de même.

Mme Delphine Chabbert (PS). – Madame la Ministre, nous reviendrons sur ce dossier lorsque les débats au sein du gouvernement auront abouti à un avant-projet de décret. Effectivement, les enjeux dépassent l'organisation de ces cours philosophiques, mais il s'agit bien de garantir la qualité de cet enseignement. Plus les enfants sont jeunes, plus la qualité de l'enseignement est importante pour en retirer les effets attendus.

Vous en conviendrez, notre attention doit se tourner vers les familles qui, justement, n'inscrivaient pas leurs enfants à l'école maternelle parce que ce n'était pas obligatoire. Nous devons aussi nous concentrer sur les familles qui ne scolarisent pas les enfants de trois et quatre ans, ce qui n'est pas obligatoire, mais fortement recommandé. Elles sont peu nombreuses, mais il s'agit généralement des familles les plus

éloignées des dispositifs et des politiques publiques. Nous devons leur accorder la plus grande attention.

10 Débat thématique: «Le numérique à l'école» (Article 84 du règlement)

Mme la présidente. – L'ordre du jour appelle la discussion sur le thème «Le numérique à l'école».

En application de l'article 84 de notre règlement, les temps de parole sont fixés comme suit: 15 minutes par groupe politique reconnu, 5 minutes pour le groupe Défi, 20 minutes pour la réponse du gouvernement et, pour les répliques, 5 minutes par groupe politique reconnu et 2,5 minutes pour le groupe Défi.

En application de l'article 43, § 2, de notre règlement, prendront successivement la parole les représentants du PS, du PTB, du MR, du cdH, d'Ecolo et de Défi.

La parole est à M. Léonard.

M. Laurent Léonard (PS). – L'omniprésence du numérique dans notre société n'est plus à démontrer: ordinateurs, tablettes et téléphones font partie de notre quotidien, et sans doute encore davantage de celui de nos enfants. Face à cette évolution, l'école se doit d'accompagner les jeunes. Elle doit leur fournir les outils nécessaires afin qu'ils s'emparent du numérique et l'utilisent à bon escient, en ayant conscience des conséquences de leurs actes. Je pense particulièrement au partage de données sur les réseaux sociaux et aux dérives qui font régulièrement l'objet de discussions dans notre Assemblée.

Nous devons aborder deux aspects du numérique: le numérique comme apprentissage et le numérique comme outil pédagogique.

Premièrement, l'apprentissage du numérique doit être approfondi afin d'ouvrir des perspectives plutôt que d'en fermer. Deuxièmement, nous devons utiliser le numérique comme outil pédagogique afin de rendre notre enseignement plus efficace. Un encadrement est alors nécessaire pour éviter une aggravation de la fracture numérique. Ces dernières années, la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est montrée proactive sur cette question. Une stratégie numérique pour l'éducation a été élaborée durant la législature précédente, dans le but d'obtenir une vision transversale de la transition numérique en cours dans notre enseignement. Il est essentiel de poursuivre le travail en ce sens, en adaptant la stratégie si nécessaire. Vous l'aurez compris, Madame la Ministre, nous devons «apprendre le numérique», mais aussi «apprendre par le numérique». C'est précisément ce que mon groupe défend depuis plusieurs années.

Le numérique en tant qu'apprentissage constitue un savoir à part entière. L'instauration d'un tronc commun polytechnique ainsi que la réécriture des référentiels doivent permettre de mieux appréhender le tournant numérique et d'ouvrir de nouveaux horizons à nos élèves. Nous devons notamment les informer sur les nouveaux métiers qui apparaissent, à l'heure où l'on parle de plus en plus d'intelligence artificielle et de robotique, deux domaines dans lesquels la maîtrise des suites d'algorithmes est fondamentale. Personne ne peut nier aujourd'hui que ces technologies seront toujours plus présentes dans la société, au point de prendre le pas sur certains métiers, pas uniquement techniques. Je souhaite d'ailleurs souligner la nécessité de lutter contre les biais de genre. Le numérique ne doit pas être l'apanage d'une poignée de jeunes hommes. La manière dont seront rédigés les référentiels aura toute son importance.

Après avoir considéré le numérique comme moyen d'apprentissage, il est essentiel de l'apprécier en tant qu'outil pédagogique. L'usage du numérique ne doit pas être une fin en soi; ce n'est qu'un outil parmi d'autres. Son apport pédagogique doit être constamment évalué. Plusieurs études et rapports font état des effets négatifs que génère l'introduction irréfléchie du numérique dans les classes. Ces effets sont aussi bien d'ordre sanitaire que pédagogique. Si les parents sont régulièrement mis en garde quant à l'exposition prolongée aux écrans, il est inimaginable que les écoles n'y soient pas attentives elles aussi. Il conviendra donc d'éviter les abus dans ce domaine.

L'écriture, les manipulations, les sorties, les études de milieu sont autant de pratiques qui éveillent et font partie des apprentissages. Ce n'est pas parce que le numérique est partout dans la société qu'il doit être partout à l'école. Plutôt que de le considérer comme un outil miracle, nous devons envisager le numérique comme un moyen complémentaire aux méthodes traditionnelles d'enseignement. L'introduction du numérique ne signifie certainement pas la disparition des livres et des bibliothèques. Loin d'être un gadget, le numérique à l'école permet de s'adapter aux réalités du monde qui nous entoure et de diversifier les modes d'apprentissage. Il enrichit la palette des ressources au service des apprentissages et augmente la variété des usages pédagogiques parmi toutes les options déjà à disposition de l'enseignant. Son utilisation présente de nombreuses plus-values pour les enseignants, les élèves et leur famille. Il serait, par exemple, intéressant d'aborder le codage en faisant le lien avec la pensée mathématique, la résolution de problèmes ou encore le langage binaire.

Pour beaucoup, le matériel numérique se limite au tableau blanc interactif, à la tablette et à l'ordinateur. Or, il ne faut pas négliger le potentiel des outils éducatifs que sont les robots programmables par blocs de codage, tels que Thymio, les robots suiveurs de lignes, comme Ozobot Bit, ou

encore l'ordinateur à cartes micro:bit. Avec ces outils, l'enfant peut coder par blocs, par texte ou simplement lire ou écrire le comportement du robot.

Depuis, plusieurs années maintenant, des investissements sont faits dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de fournir aux équipes pédagogiques des outils numériques visant à améliorer l'apprentissage de nos élèves. La Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit d'ailleurs un renforcement des collaborations avec les Régions, notamment dans le cadre de la formation en alternance et de l'enseignement qualifiant. Pourriez-vous, Madame la Ministre, dresser un état des lieux des collaborations en cours avec les Régions dans le cadre du développement du numérique?

Les investissements publics doivent être multipliés, car ils permettent d'offrir équitablement des outils numériques à l'ensemble des élèves. Dans le cadre de la transition numérique, il est primordial de veiller, d'une part, à ne pas accroître la fracture numérique et, d'autre part, à ne pas augmenter les factures des familles. Même si les aides existent, toute disparité entre élèves entraîne des stigmatisations. Les frais scolaires doivent donc faire l'objet d'un contrôle. Nous savons que le renforcement du contrôle des demandes faites aux familles et l'extension de la gratuité font partie de vos priorités, Madame la Ministre.

Par ailleurs, il me semble indispensable de rester attentif à l'intrusion des sociétés marchandes dans les établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La commission du Pacte scolaire a-t-elle déjà été saisie au sujet de l'intrusion dans les écoles de sociétés commerciales en lien avec le développement du numérique? Il en était encore question dans les médias cette semaine.

Enfin, la formation des acteurs de terrain est indispensable afin de tirer un profit pédagogique maximal de la transition numérique. Bien que je sois favorable à l'usage des nouvelles technologies dans les écoles, il serait dommageable de ne pas permettre à tous les élèves une utilisation du numérique, de ne pas coordonner les enseignements se succédant dans une même classe ou encore de voir, dans une même année d'étude, certains enfants disposer de ces outils et d'autres pas. Madame la Ministre, pourriez-vous dresser un état des lieux des formations existantes? La future formation initiale des enseignants intègre-t-elle un volet numérique?

Mme la présidente. – La parole est à M. Kerckhofs.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Si nous tenons aujourd'hui ce débat thématique, c'est à la suite de la conjonction d'un certain nombre d'articles de presse parus ces derniers jours et dont certains ont fait état d'une expérience pilote menée dans quatre écoles de Wallonie. Dans ce cadre, les parents de tous les élèves de ces écoles

sont obligés d'acheter un ordinateur à partir de la quatrième année du secondaire (les quatrième, cinquième et sixième années). Cet ordinateur est simplifié, il n'a pas toutes les fonctions d'un ordinateur classique, seulement les fonctions principales. Cette machine s'appelle Chromebook. Retenez cette appellation, vous comprendrez plus loin pourquoi.

Le Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC) a donné son feu vert à cette expérience, en disant qu'il la trouvait très intéressante. Mais l'Union francophone des associations de parents de l'enseignement catholique (UFAPEC), c'est-à-dire les parents des élèves de l'enseignement libre, s'y est fortement opposée. Son président a clairement dit qu'il n'était pas du tout normal d'obliger des parents à acheter des ordinateurs dans une école.

Ce débat nous amène au débat fondamental: que veut-on comme numérique à l'école? Est-ce qu'on veut du numérique à l'école et, si oui, lequel? On ne peut pas répondre à cette question si on ne pose pas une question plus globale: quelle école voulons-nous?

Au PTB, nous avons une réponse à cette question: nous voulons une école qui apporte à tous les jeunes, quelle que soit leur origine (sociale, ethnique, culturelle et de genre), une vaste gamme de connaissances et de compétences leur permettant de comprendre le monde et ses enjeux ainsi que les débats de société, et d'y jouer un rôle en tant que citoyen responsable. Dans ce cadre-là, est-ce que le numérique a sa place à l'école? La réponse est oui. Mais il y a un certain nombre d'écueils qui sont absolument à éviter. Ils sont à mon sens au nombre de cinq.

Le premier, c'est le coût pour les parents. Il ne peut pas y avoir de coût pour les parents, comme celui rencontré dans cette expérience pilote. À une époque où l'on parle de «tendre vers la gratuité» – c'est dans la DPC, mais aussi dans le Pacte pour un enseignement d'excellence – et où l'on essaie de prendre des mesures, tant bien que mal, pour tendre vers la gratuité de l'enseignement, il est inacceptable de rétropédaler en obligeant les parents à débours des frais supplémentaires qui n'étaient pas prévus auparavant.

Le deuxième écueil à éviter est l'individualisation de l'enseignement. Dans l'exemple qui nous est donné, on nous dit que chaque élève aura son ordinateur et pourra donc avancer à son propre rythme: les meilleurs pourront faire du dépassement et le système permettra une «autoconstruction des savoirs» par un dialogue avec la machine qui permettra à l'élève de progresser à son rythme. Magnifique! Sauf que les savoirs n'ont pas été construits individuellement, ils ont été construits collectivement. Si nous voulons une construction des savoirs, l'élève doit dialoguer non pas avec une machine, mais avec ses pairs et, évidemment, avec un enseignant

compétent qui peut l'aider à comprendre les tenants et aboutissants et à avancer. Actuellement, on se plaint beaucoup de l'individualisme, comme s'il s'agissait d'une sorte de mutation génétique collective qui était apparue chez tout le monde. Or, l'individualisme a une base matérielle: ce sont les conditions matérielles de la société qui favorisent l'individualisme et en voici un exemple frappant.

Troisième écueil à éviter: une gabegie environnementale. Si l'on devait généraliser le numérique à toute la Belgique, voire à l'ensemble du monde industriel, imaginez la gabegie en termes de métaux rares! Sans parler des conditions d'extraction – proches de l'esclavage – pour les travailleurs pauvres des pays du tiers monde. Imaginez aussi les conséquences sur l'épuisement de ressources. Cela serait intenable! Sans compter que les ordinateurs fonctionnent à l'électricité et que le stockage de données requiert énormément d'énergie. Un énorme gaspillage donc, puisque l'on sait que l'essentiel de l'énergie est encore produit à partir de sources fossiles.

Quatrième écueil à éviter, et je rejoins ce qu'a dit M. Léonard, cela ne peut pas être un alibi pour prôner le «tout au numérique», comme cela semble être le cas dans le projet proposé. Tout devrait se faire numériquement, sans laisser la moindre place à d'autres formes d'apprentissage. C'est un leurre! Certes, le numérique est important, mais il faut d'autres relations pédagogiques dans l'école. Le mal vient d'une confusion entre information et enseignement. Bien sûr que tout se trouve sur internet; si vous entrez «Seconde Guerre mondiale» dans votre moteur de recherche, vous trouverez des dates, des batailles, etc. Vous apprendrez, par exemple, que le camp d'Auschwitz a été libéré le 27 janvier 1945. Mais ce n'est pas de cette façon que les jeunes vont apprendre ce qu'étaient les camps d'extermination et de concentration nazis, ce qui a été à l'origine de la Seconde Guerre mondiale ou encore ce qu'était le nazisme. Il faut pour cela un enseignant compétent et une relation pédagogique qui n'est pas le «tout au numérique.»

Le cinquième écueil à éviter est le plus fondamental. On ne doit pas introduire le numérique dans un but de soutien du marché, comme on l'entend parfois. Ne soyons pas naïfs. Il faut savoir dans quel jeu on joue. Ce processus a, en réalité, été amorcé il y a une bonne vingtaine d'années au niveau européen par les multinationales européennes.

Dans la première étape de ce processus, la Table ronde des industriels européens (*European Round Table* – ERT) a établi en 1994 un rapport sur l'éducation qui dit à propos des technologies de l'information et de la communication (TIC): «Il faut utiliser le montant très limité d'argent public comme catalyseur pour soutenir et stimuler l'activité du secteur privé.»

Deuxième étape: un an ou deux après, la Commission s'exécute et met en place un groupe de travail dénommé «groupe de réflexion sur l'éducation» dirigé par Jean-Louis Reiffers. Ce groupe émet un rapport sur l'école et le numérique, dans lequel on peut lire en substance qu'on peut douter que notre continent tienne la place industrielle qui lui revient sur le nouveau marché des TIC si nos systèmes éducatifs et de formation ne suivent pas rapidement le développement de ces technologies. Si le monde de l'éducation et de la formation ne les utilisent pas, le marché européen deviendra trop tard un marché de masse.

Troisième et dernière étape, après le groupe de travail, la commission elle-même s'exprime par le biais d'Édith Cresson, commissaire européenne chargée de la Recherche, l'Éducation et la Formation: «le marché européen des TIC demeure trop étroit, trop fragmenté; le nombre encore trop faible des utilisateurs et des créateurs pénalise notre industrie. C'est pourquoi il était indispensable de prendre un certain nombre de mesures pour l'aider et le stimuler». C'est l'objectif du plan d'action «Apprendre dans la société de l'information» dont s'est dotée la Commission en octobre 1996. Celui-ci a deux ambitions principales: d'une part, aider les écoles à accéder au plus vite aux TIC et, d'autre part, accélérer l'émergence du marché et lui donner la dimension dont notre industrie a besoin.

J'ai entendu un ministre wallon qui s'exprimait à propos d'une autre expérience menée à plus grande échelle où 500 écoles wallonnes sont concernées. Il disait que l'expérience était nécessaire pour la compétitivité de nos entreprises. Je ne suis pas d'accord avec cette affirmation. Ce n'est pas le rôle de l'école. Il y a quelque temps, j'ai entendu à Namur que d'aucuns – un député notamment – critiquaient l'idéologie du PTB en disant que c'était une idéologie dépassée, qu'elle avait échoué partout, etc. Ces propos relèvent d'une méconnaissance totale de la position du PTB, voire d'une caricature. En effet, notre programme n'a jamais été de copier-coller ce qui a été fait en d'autres temps et en d'autres lieux. Mais c'est surtout faire fi de l'idéologie qui sous-tend notre société actuelle, la société capitaliste, qui, elle, échoue totalement puisqu'elle nous a conduits dans une impasse écologique, environnementale, sociale et économique.

Cela fait dix ou vingt ans que j'entends qu'il faut réduire les inégalités entre les riches et les pauvres alors qu'elles ne font qu'augmenter! Le capitalisme n'a plus rien à offrir à l'humanité, si ce n'est de la misère!

Je ne veux pas que le numérique à l'école serve d'alibi pour promouvoir la compétition. Faut-il dire à nos élèves qu'ils doivent absolument être compétitifs, qu'ils doivent gagner la bataille? La bataille contre qui? Contre les jeunes d'autres pays qui peuvent crever? Non, je ne veux pas que l'école enseigne de telles valeurs. Nos élèves et

nos sociétés n'ont pas besoin de compétition, mais de coopération.

Du coup, pour éviter ces cinq écueils, que faut-il faire par rapport au numérique? Je ne nie pas qu'il faille étudier le numérique en tant que tel. En effet, comprendre le numérique fait partie des outils permettant de comprendre le monde, ne fût-ce que pour le démystifier. Je ne nie pas non plus que le numérique ait un effet pédagogique intéressant dans un certain nombre de cours. Je ne nie absolument pas tout cela.

Alors, comment faire? Il faut que les pouvoirs publics prennent leurs responsabilités, qu'ils prennent la main dans l'introduction du numérique à l'école et ne laissent pas l'initiative au privé, comme c'est désormais presque toujours le cas.

Pour illustrer mon propos, je vais me baser sur un article paru en 2017 que l'on doit à Michel Gevers, professeur à l'Université catholique de Louvain (UCLouvain). Cet article intitulé «*L'école nouvelle cible des gourous de la Silicon Valley*» décrit la situation aux États-Unis à l'époque. Comme toujours, les expériences démarrent aux États-Unis et traversent ensuite l'Atlantique.

Je vais citer quelques extraits de cet article phénoménal, qui illustre très bien ce qui se passe pour l'instant en Europe. L'auteur dit: «La mainmise spectaculaire de Google sur le système scolaire américain fait fi du débat qui a toujours fait rage dans la communauté éducative: l'école publique doit-elle avant tout former des citoyens responsables ou fournir aux entreprises des travailleurs qualifiés? Pour éviter que ce débat ne soit posé, la stratégie marketing de Google a consisté à court-circuiter les institutions publiques qui organisent et régulent l'enseignement primaire et secondaire en s'adressant directement aux enseignants et aux directeurs d'écoles». C'est exactement ce qui se passe dans le cas présent.

«L'entreprise a commencé par distribuer massivement des portables bas de gamme appelés *Chromebooks*.» Il s'agit exactement du même phénomène que celui vécu dans l'expérience pilote en Wallonie. Cette méthode ne tombe pas du ciel, mais elle a déjà été appliquée aux États-Unis et elle s'exporte à présent chez nous.

«Les responsables de la formation, régulateurs, ministres, parlements des États ou des conseils municipaux, ont ainsi été court-circuités et se sont trouvés acculés par les enseignants et les directeurs d'écoles à négocier avec Google pour valider ou amender leurs dispositifs. [...] Il n'y a aucun doute sur le fait que les méthodes développées par les gourous de la *Silicon Valley* vont débarquer très rapidement en Europe. La voracité de ces géants est sans limite, tout comme leur foi dans leur capacité à gouverner le monde avec des méthodes du business, en se passant complètement d'un débat démocratique qu'ils jugent stérile et inefficace. Dans leur tentative de conquérir nos

cerveaux et surtout ceux de nos enfants, leurs premières cibles seront les enseignants.» Toutes les expériences actuelles sont très interpellantes quand je lis ces réflexions et quand je vois ce qui se passe et ce qui s'est passé aux États-Unis.

Je terminerai par le dernier paragraphe de l'article qui me semble extrêmement important: «La seule manière de résister consistera, pour les enseignants, les directions d'école et les administrateurs de notre enseignement à tous les étages, de forcer un débat de fond sur les objectifs de la formation scolaire, afin de veiller à ce que demain notre enseignement ne serve pas uniquement à préparer des créateurs de *start-up* et des *geeks* des applications high-tech, mais qu'elle se préoccupe aussi et avant tout de former des citoyens responsables, dotés d'esprit critique, qui pourront contribuer, chacun avec leurs compétences, au bien-être de la société.» Je ne pourrais pas dire mieux!

Mme la présidente. – La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). – Je suis très heureuse de participer à ce débat. Je ne partage bien entendu pas tous les aspects de votre analyse, Monsieur Kerckhofs. Je ne souhaite pas entamer un débat de politique internationale; je préfère mettre en évidence le développement de systèmes numériques de remédiation dans l'enseignement obligatoire.

Certains s'émeuvent de la place grandissante du numérique dans la vie de nos enfants, particulièrement à l'école. Il faut cependant vivre avec son temps, Monsieur Kerckhofs! Nous n'allons pas arrêter net les avancées technologiques. En moins de cinquante ans, on est passé du stylo-plume au stylo à bille, du tableau noir au tableau numérique et aujourd'hui, qu'on le veuille ou non, les tablettes s'invitent dans les classes.

Vous avez fait référence à un professeur d'université. Quant à moi, je vais paraphraser M. Bruno De Lièvre, professeur en sciences de l'éducation à l'Université de Mons (UMONS). Selon lui, la fracture du numérique, aujourd'hui, ne se marque plus dans la possession d'un appareil. En effet, 90 % des familles ont accès au wifi, 84 % disposent d'au moins un ordinateur à domicile et 75 % des enfants de plus de 15 ans ont un smartphone. La fracture numérique se marque aujourd'hui dans l'inadéquation et dans la méconnaissance des usages.

Certains, se basant sur la dernière enquête du Programme international pour le suivi des acquis (PISA), affirmeront que les résultats en lecture ont encore baissé. Ce constat est vrai, mais ce n'est pas le cas dans les matières qui relèvent du numérique. En définitive, il faut se rendre à l'évidence: aujourd'hui, nous aurons plus de chances de faire lire un livre et de faire découvrir ce qu'est la littérature à toute une série d'enfants s'ils peuvent aborder ces écrits à partir d'un support numérique plutôt que sur papier. Pour y arriver, nos ensei-

gnants devront s'adapter et nous comptons beaucoup sur leur formation initiale, Madame la Ministre, ainsi que sur la formation continuée pour ceux qui enseignent déjà. Intéresser les jeunes nécessitera de passer par des canaux qui les stimulent et qu'ils maîtrisent. En matière d'évaluation, il s'agira aussi de revoir notre copie pour s'adapter à ce nouvel environnement d'apprentissage.

Lorsque le Pacte pour un enseignement d'excellence entrera en vigueur, je ne doute pas qu'on pourra éduquer au numérique et par le numérique, car ce dernier permettra d'ouvrir toute une série d'horizons par son intégration transversale. L'école doit être un partenaire majeur dans le débat et intervenir face à la mauvaise utilisation du numérique. Nous avons donc besoin de formations et d'une implication des enseignants dans cette amélioration de l'utilisation.

Madame la Ministre, je ne doute pas que vous démontrerez à terme que vous êtes la ministre des nouvelles technologies et que vous veillerez à ce que nos élèves reçoivent un enseignement du 21^e siècle. La Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut pas rater ce rendez-vous avec les innovations porteuses d'avenir. Certes, l'instauration du numérique est encore tributaire de problèmes techniques de connexion, d'obsolescence ou de matériel insuffisant. Les écoles numériques existent pourtant déjà depuis huit ans, ainsi que d'ambitieux projets sponsorisés par *Digital Wallonia*. Il faut dès lors absolument renforcer l'informatisation des écoles avec des salles informatiques correctement équipées et du matériel de haute technologie qui est mis à leur disposition. Il faut aussi apprendre des notions de codage aux élèves, les mettre en garde contre les dangers d'internet et leur inculquer la manière de protéger leurs données privées par un bon mot de passe.

Il s'agit de capter l'attention de nos jeunes. Ainsi, dans la commune de Boussu, un beau projet pilote de remédiation numérique permet aux élèves de se perfectionner sur ordinateur. Leurs parents peuvent se connecter à une plateforme avec les enseignants et suivre en temps réel l'évolution de leur enfant. Nous remarquons qu'ils se familiarisent ainsi mieux avec des notions et des matières enseignées comme la conjugaison, les fractions ou les nombres décimaux. Cette plateforme leur permet non seulement de suivre, mais également de s'approprier ce type de matière. Madame la Ministre, ne serait-il pas judicieux de lancer un appel à projets pour évaluer les attentes des écoles pour le développement de la remédiation numérique?

Mme la présidente. – La parole est à Mme Durenne.

Mme Véronique Durenne (MR). – Comme ma collègue l'a indiqué, l'éducation au numérique et l'éducation par le numérique représentent des

enjeux importants dans une société en pleine mutation. Les bienfaits pour la créativité et la socialisation avec l'entourage sont également indéniables. Nous devons donner les moyens à nos enfants d'évoluer dans le monde de demain. Je rejoins ma collègue lorsqu'elle dit qu'il faut vivre avec son temps et qu'il faut évoluer. L'environnement a énormément changé par rapport à celle d'il y a cinquante ans, à l'époque où nous utilisions le stylo-plume.

Nous devons également être vigilants quant aux effets sur la santé de nos enfants et adolescents. Il s'agit d'ailleurs d'une inquiétude de nombreux parents qu'il convient d'accompagner, pour ne pas qu'ils tombent dans la panique ou la psychose. Smartphones, tablettes, ordinateurs, télévisions, projecteurs, tableaux interactifs... le numérique est partout autour de nous et autour de nos enfants. Ceux-ci, parfois, utilisent ces outils bien mieux que nous, il faut le reconnaître. Notre enfance n'a plus rien à voir avec la leur sur ce plan. La sphère familiale, mais aussi éducative, est investie par les écrans et les outils numériques. Il est par conséquent difficile de gérer le temps d'utilisation de ces outils par les enfants et les plus jeunes.

En 2014-2015, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) avait lancé une campagne sur «Les enfants et les écrans» en collaboration avec le Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM). Cette campagne a eu pour objectif de répondre aux questions que les parents et les professionnels se posent sur les nouvelles TIC.

L'enquête avait notamment révélé qu'une famille possédait en moyenne six écrans, le plus utilisé étant la télévision, même si les tablettes gagnaient déjà du terrain à l'époque. Les enfants sont de plus en plus soumis à la lumière bleue de tous ces écrans blancs. Cette lumière est susceptible d'avoir des conséquences graves comme engendrer la myopie, causer des dommages sur la rétine, donner lieu à des troubles du sommeil, générer des maux de tête chroniques, voire des retards d'apprentissage. Je souligne l'importance du dépistage visuel. À partir de trois ans, les enfants bénéficient d'un examen réalisé par les équipes de promotion de la santé à l'école (PSE). Dès la première maternelle, un dépistage visuel est pratiqué et renouvelé une première fois en troisième maternelle, première, deuxième, quatrième ou sixième primaire, puis une deuxième fois en secondaire. Ce dépistage touche *a priori* tous les enfants, puisque la médecine scolaire est obligatoire. Madame la Ministre, l'augmentation de l'utilisation du numérique dans les classes ne devrait-elle pas vous inciter à réitérer les renouvellements en secondaire?

Une trop grande exposition aux écrans peut également avoir des effets négatifs sur la concentration, le comportement ou le développement du cerveau, en plus d'occasionner un phénomène de dépendance engendré par la libération de dopa-

mine. Un élève passe – selon l'âge – en moyenne quatre heures par jour devant un écran, auxquelles il faut ajouter les heures passées devant un écran à l'école. L'utilisation des écrans doit donc être cadrée et surveillée. Les enfants doivent être éduqués et prévenus des risques d'une surutilisation des écrans. Leur usage pédagogique doit être encadré par des adultes, tant à la maison qu'à l'école, et s'effectuer avec un matériel de qualité.

Madame la Ministre, les messages de prévention, d'éducation à la santé et aux médias sont-ils prévus à ce sujet? Que prévoient le Pacte pour un enseignement d'excellence et les actuels projets numériques? Les référentiels du numérique étaient censés se baser sur le DigComp (*Digital Competence Framework for Citizens*), le référentiel européen qui prend en compte les enjeux relatifs à la protection de la santé et du bien-être. Nous nous en félicitons et espérons que cela a été suivi d'effet. Par ailleurs, nous aimerions savoir quelle durée d'exposition aux écrans a été préconisée.

La sensibilisation a déjà lieu auprès des tout-petits, dont il est primordial de protéger le développement du cerveau et du langage, grâce notamment au programme Yapaka de l'ONE. Néanmoins, il me paraît également utile de sensibiliser les plus grands. Il conviendra de trouver le juste équilibre entre une nécessaire utilisation pédagogique du numérique et la – tout autant nécessaire – protection des enfants contre les risques pour la santé d'une utilisation prolongée des écrans.

Mme la présidente. – La parole est à Mme Cortisse.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Un ordinateur pour neuf élèves en Wallonie, un pour onze à Bruxelles, mais un pour trois en Flandre... force est de constater qu'en matière de numérique à l'école, les élèves belges ne sont pas tous logés à la même enseigne. Heureusement, des mesures sont prises. Le gouvernement wallon vient notamment de débloquent 8,9 millions d'euros dans l'appel à projets «École numérique» afin d'intégrer le numérique dans le volet pédagogique de l'enseignement grâce à un équipement adéquat.

Néanmoins, s'il faut fournir les terminaux en nombre suffisant, il est également primordial d'être attentif à leur utilisation. À en croire le dernier rapport de *Digital Wallonia*, ce n'est pas le cas actuellement: seuls 30 % des enseignants dans l'enseignement fondamental et 46 % dans l'enseignement secondaire ordinaire affirment utiliser au moins une fois par semaine une application informatique en classe. C'est évidemment trop peu et ce doit être mis en lien avec la formation des enseignants tant initiale que continuée.

Une deuxième problématique que j'ai déjà abordée au mois de novembre en commission de l'Éducation est, non pas le volet pédagogique, mais le volet administratif: l'utilisation renforcée du numérique dans la gestion administrative, no-

tamment la transmission des dossiers des enseignants vers les services centraux de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Lors de nos discussions, vous m'aviez confirmé qu'il n'y avait pas d'interface informatique qui permettait de basculer les informations recueillies par les pouvoirs organisateurs vers les logiciels utilisés par les services chargés d'assurer la paie des enseignants au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Madame la Ministre, vous m'indiquiez que l'élaboration de ces interfaces était au stade de l'analyse, mais que la phase de développement allait commencer prochainement. Si le numérique occupe une place importante dans le Pacte pour un enseignement d'excellence, j'attire votre attention qu'il ne faut pas seulement l'envisager sous une optique pédagogique. Il faut aussi englober les aspects administratifs pour une organisation plus efficace de l'école.

Mes questions sont les suivantes. Que pensez-vous des conclusions du dernier rapport de *Digital Wallonia* en ce qui concerne une sous-utilisation par les enseignants des outils informatiques qui sont mis à leur disposition? Comment pensez-vous y remédier? Pouvez-vous m'indiquer si la phase de développement des interfaces dont j'ai parlé a débuté?

Madame la Ministre, vous m'indiquiez que l'élaboration de ces interfaces était au stade de l'analyse, mais que la phase de développement allait commencer prochainement. Si le numérique occupe une place importante dans le Pacte pour un enseignement d'excellence, j'attire votre attention sur le fait qu'il ne faut pas seulement l'envisager sous une optique pédagogique. Il faut aussi englober les aspects administratifs pour une organisation plus efficace de l'école.

Mes questions sont les suivantes. Que pensez-vous des conclusions du dernier rapport de *Digital Wallonia* en ce qui concerne une sous-utilisation par les enseignants des outils informatiques qui sont mis à leur disposition? Comment pensez-vous y remédier? Pouvez-vous m'indiquer si la phase de développement des interfaces dont j'ai parlé a débuté?

Mme la présidente. – La parole est à Mme Schyns.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Madame la Ministre, vous nous appellerez certainement que, depuis un an, et c'est une première en Fédération Wallonie-Bruxelles, nous disposons d'une stratégie numérique pour l'éducation. L'année dernière, les membres de la commission de l'Éducation ont donc étudié cette stratégie et l'ont accueillie avec beaucoup d'enthousiasme, même si certains espéraient la mise en œuvre d'un futur référentiel.

Je développerai cinq points: l'éducation au numérique et par le numérique, les avantages et les inconvénients du numérique, les équipements,

la formation et l'accompagnement des enseignants et enfin les collaborations entre les Régions et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Auparavant, je commencerai par une image pour illustrer le numérique à l'école, c'est comme donner une raquette de tennis à quelqu'un sans lui donner de leçons. Certains comprendront qu'il faut prendre une balle et apprendront à y jouer, d'autres frapperont peut-être sur la tête de leur voisin ou tueront des mouches! Je remercie ma cheffe de groupe qui est à l'origine de cette belle image! C'est donc un outil qui requiert formation, accompagnement personnalisé ainsi que des espaces de créativité pour que chacun ose s'y essayer. Le numérique dans l'école n'est pas un monde à part. C'est l'introduction, par une porte particulière, du reste du monde dans l'école. C'est aussi l'occasion pour l'école de visiter le monde tout en restant sur place. Pour réussir ce défi, il faut remplir plusieurs conditions. Certaines ont déjà été citées par mes collègues.

Venons-en à l'éducation au numérique et par le numérique. Éduquer au numérique signifie qu'il faut apprendre aux élèves à utiliser l'outil: un clavier, un traitement de texte, un logiciel de présentation. Cela ne se limite pas à aller dans une application pour procéder à des recherches. Éduquer au numérique signifie inculquer aux élèves une culture du numérique pour qu'ils soient aptes à discerner les *fake news*, faire face à la polarisation des discours, à l'addiction et aux dérives comme le cyberharcèlement. Enfin, éduquer au numérique, c'est aussi leur apprendre ce qui se cache derrière l'écran: le code et les algorithmes. Il ne s'agit pas de faire de chaque élève un codeur, mais de donner une approche de l'algorithmique et de la logique qui sous-tend les applications utilisées.

Madame la Ministre, je sais que nous allons auditionner les représentants des référentiels. Je sais également que nous nous sommes basés sur le référentiel DigComp, c'est-à-dire le référentiel européen. Pourriez-vous, cependant, donner des précisions par rapport à cet enjeu du codage? À quel moment de l'apprentissage le codage est-il envisagé dans notre Fédération et pourquoi à ce moment-là plutôt qu'à un autre?

Éduquer par le numérique, c'est mettre l'accent sur la transversalité du numérique. Je pense qu'il faut utiliser l'outil numérique dans d'autres disciplines et pas uniquement dans la partie technique, technologique et numérique du tronc commun. Chaque enseignant devra alors appréhender le numérique à travers sa propre discipline, ce qui constitue un enjeu important.

Comme la plupart d'entre vous, je lis régulièrement des témoignages qui sont en faveur ou contre le numérique. J'ai été quelque peu étonnée d'entendre deux collègues du MR: la première mettait en concurrence le livre avec le numérique et la seconde insistait sur la protection par rapport

à l'enjeu des écrans... Il faut faire attention à ne pas augmenter le temps que les enfants passent devant les écrans, mais il ne faut pas pour autant céder à la panique devant des formules alarmistes comme celle de «crétin digital», utilisée par Michel Desmurget. Cette formule frappe, mais ne doit pas nous faire oublier l'essentiel: apprendre les bases et utiliser les médias avec intelligence. Le problème ne vient pas des écrans, mais de l'usage qu'on en fait.

Tous les psychologues cognitivistes le disent. Il ne faut pas nier qu'une utilisation excessive et débridée des outils numériques peut conduire à d'importantes dérives. Les études scientifiques qui existent, dont le rapport 2015 de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ne brillent pas par leur clarté à propos de l'impact positif ou des éventuels effets négatifs de l'utilisation du numérique. Nous en revenons pourtant toujours au même problème: la manière dont cet outil est utilisé. Sur ce point précis, Madame la Ministre, j'aimerais connaître votre opinion personnelle et votre position en tant que ministre. Face au déploiement numérique, comment accompagner les enfants par rapport à leur utilisation des écrans? J'estime que l'activité pratiquée est déterminante. Elle est intéressante s'il s'agit de mener une recherche dans la perspective d'une classe inversée. En revanche, elle est problématique si c'est pour se laisser guider par un algorithme qui choisit à la place de l'élève les vidéos qu'il va regarder. L'éducation au numérique est un véritable enjeu.

J'en viens au troisième point, celui des équipements. Ils ont été massifs pour les cyberécoles et les cyberclasses, mais ils ont montré leurs limites. Ils ont, en effet, été distribués sans concertation ni préparation. Les projets que nous menons actuellement avec la Région wallonne présentent d'autres difficultés. Nous équipons des écoles en fonction d'un projet pédagogique. Toutefois, certains établissements ont demandé à participer à ce projet et, une fois leurs équipements livrés, ils ne savent pas s'y investir pleinement, car, par exemple, un seul enseignant porte le projet et les autres refusent d'y participer. Nous pouvons améliorer la situation. En tout cas, nous devons nous assurer que le besoin précède la solution et non le contraire. Recensons d'abord les bons usages des technologies.

Il faut connaître les besoins réels pour savoir exactement quels outils utiliser, sans céder aux sirènes de l'intuition du marketing technologique en milieu scolaire. Nous devons être attentifs et offrir un équipement correspondant aux besoins des enseignants et non les outils proposés sur le marché.

Le matériel fourni par les Régions pour les cyberécoles doit être revu. Nous devons retenir trois points d'attention qui figurent dans la stratégie: fournir aux écoles un équipement minimum ainsi qu'une connectivité de base pour tous et

répondre aux besoins spécifiques de chaque école. Une école primaire n'aura pas les mêmes besoins qu'un établissement en formation qualifiante proposant une option en informatique. Cela tombe évidemment sous le sens. Les Régions doivent prêter attention à ces trois éléments.

J'en arrive au renforcement nécessaire de la formation initiale des enseignants. Votre gouvernement a décidé de reporter cette mesure d'un an. Les enseignants ont absolument besoin de posséder des compétences en informatique. Nos enseignants actuels savent évidemment utiliser les outils informatiques, mais ils ne savent pas nécessairement les mettre au service de l'apprentissage de leurs élèves.

Quels sont vos objectifs pour la formation continuée? Comment renforcer cette dernière? Si l'enseignant doit être formé, il doit également être accompagné. Vous avez pris la bonne décision en confirmant la possibilité de deux périodes d'accompagnement pour le projet en Wallonie. Vous avez aussi prévu l'engagement des conseillers technopédagogiques, comme indiqué dans le Pacte.

Mercredi dernier, le ministre wallon chargé du numérique, Willy Borsus, a dévoilé l'appel à projets «École numérique 2020». Il ne me semble pas avoir vu de représentants de la Fédération Wallonie-Bruxelles à cette occasion! J'espère que vous avez été concertée. Votre circulaire est arrivée deux jours après... Dommage qu'elle ne soit pas arrivée en même temps! Quel budget la Fédération Wallonie-Bruxelles va-t-elle consacrer à l'accompagnement dans cet appel à projets 2020? À quel nombre de périodes cela correspond-il?

Où en sont vos contacts avec le ministre bruxellois chargé de la Transition numérique, Bernard Clerfayt? La Région bruxelloise a fait un choix tout aussi intéressant que celui de la Région wallonne. Elle a d'abord imaginé prioriser la connectivité aux équipements, avec le projet «*Fiber to the school*», pour que toutes les écoles soient connectées. La Région bruxelloise rencontre une difficulté supplémentaire, car elle compte des écoles francophones et néerlandophones sur son territoire. La mise en œuvre doit être équitable.

De plus, certains établissements d'enseignement supérieur auraient bien besoin d'un soutien en équipement. Dans de précédents appels à projets, les départements pédagogiques des hautes écoles pouvaient en être bénéficiaires, ce n'est plus le cas actuellement. J'attire votre attention sur ce point pour le prochain appel à projets. Je ne doute pas que vous communiquerez cette information à votre collègue chargée de l'Enseignement supérieur.

Par ailleurs, les réunions du groupe de travail wallon entre les Régions et les Communautés ont-elles eu lieu? Elles auraient dû précéder les appels à projets wallons. Il existe un ancien accord de coopération wallon évoqué en commission. Vous

avez dit qu'il était préférable de repartir d'une page blanche. Avez-vous avancé sur ce sujet?

Enfin, dans le cadre de la stratégie pour l'éducation, un nouvel organe devait être créé: le Comité interréseaux du numérique éducatif (CINE). Son intérêt est de pouvoir se poser la question du numérique en interréseaux. Est-il créé? Et si c'est le cas, quelle est sa composition?

Mme la présidente. – La parole est à Mme De Re.

Mme Margaux De Re (Ecolo). – L'intelligence artificielle, le *big data*, l'*open source*, le *blockchain*... Voici des termes dont on ignorait tout il y a vingt ans et dont on entend désormais parler quasi quotidiennement dans les médias. Pourquoi ces technologies prennent-elles une place de plus en plus importante dans notre vie? Chaque matin, nous nous réveillons presque tous à l'aide de l'alarme de notre smartphone, nous vérifions la ponctualité de nos trains sur l'application de la SNCB ou sur Twitter. Au travail, nous envoyons des courriels à nos collègues et travaillons avec eux sur des espaces de stockage de fichiers partagés. En fin de journée, une ancienne copine nous invite à aller prendre un verre via Facebook et c'est alors cette plateforme qui nous déconcentre. Avant de partir la rejoindre, c'est grâce à une *web app* que l'on commandera nos vignettes de mutuelle en vue d'une visite chez le médecin, en fin de semaine.

Aujourd'hui, le numérique est partout et il se développe à une vitesse fulgurante. Menée par les géants que sont Google, Amazon, Facebook, Apple, Netflix (GAFAN) et auxquels peuvent s'ajouter Yahoo, Spotify et bien d'autres, cette révolution effrénée ne nous laisse que deux choix: courir après le progrès au risque, sans doute, de s'épuiser, ou bien l'anticiper et le modeler à notre goût. Tous les intervenants s'accordent à dire que la technologie modifie notre société en profondeur. C'est la raison pour laquelle le groupe Ecolo plaide pour une politique volontariste dans le domaine du numérique.

Sur le plan économique, le numérique relève du secteur des technologies de l'information et de la communication qui promet la création de 900 000 emplois en Europe d'ici six ans. C'est énorme. Dans l'état actuel de nos Régions et de notre Communauté, disposons-nous des talents nécessaires pour répondre à ce défi dans le monde de l'emploi? Je n'ai pas la réponse, mais je l'espère positive.

Si le monde de demain se construit ainsi, nous devons veiller à ce que chacun puisse y prendre part de façon égalitaire. Vous savez que cet aspect est très important pour moi, Madame la Ministre. En tant qu'écologistes, nous souhaitons que chaque jeune ait demain toutes les cordes à son arc – et pas seulement la corde numérique – afin de pouvoir intégrer le plus sereinement possible le monde de l'emploi.

Parallèlement à la problématique du numérique vue sous l'angle économique, abordons le «numérique du quotidien» que j'évoquais dans mon introduction. Aujourd'hui, force est de constater que nous ne sommes pas tous égaux face à cette révolution numérique. Je ne parle pas de fracture intergénérationnelle, car celle-ci tend à disparaître progressivement avec le temps. Je parle davantage des citoyens qui côtoient et utilisent les outils numériques quotidiennement sans vraiment en comprendre les tenants et aboutissants. Selon une étude de l'Agence du numérique, en Wallonie, 14 % des citoyens sont considérés comme des «usagers faibles du numérique». Plus encore, 20 % des Wallons sont victimes de la fracture numérique, soit des milliers d'habitants pour qui ce progrès est davantage un frein qu'un coup de pouce ou une opportunité.

Ainsi, que l'on parle du numérique dans l'économie ou au quotidien, il nous semble indispensable d'envisager cette double question en réfléchissant à des balises. Elles sont, selon les écologistes, la seule façon de relever ces défis. Nous souhaitons avant tout développer un numérique au service des citoyens.

Aujourd'hui, nombre de thématiques sont très peu connues du grand public alors qu'elles sont fondamentales. Je pense bien entendu à la jeunesse, mais pas seulement. Ces dernières sont présentes dans notre économie, nous y sommes confrontés au quotidien et je vais en énumérer quelques-unes.

Un certain monsieur S. reçoit régulièrement des articles commandés en ligne sur le site www.veriteplanete.org. Ses détracteurs soutiennent que le changement climatique n'existe pas, que Greta Thunberg ferait mieux de retourner à l'école. Madame N. s'inscrit quant à elle à des concours sur internet, notamment à ceux organisés par Pure FM, pour gagner des places de concert. Sans trop réfléchir, elle laisse son adresse mail, son numéro de GSM, répond à quelques questions sur ses goûts musicaux. Monsieur C. cherche un itinéraire sur *Google Maps* pour se rendre au travail et l'application semble bizarrement l'encourager à utiliser une toute nouvelle façon de se déplacer, Uber, au détriment des transports publics et du réseau de la STIB. Enfin, madame M. conserve des milliers de courriels dans sa boîte de réception. Sachant que la conservation d'un mail équivaut à une émission de plus ou moins 15 grammes de CO₂, je vous laisse faire les calculs.

Ces exemples sont fictifs. D'autres cas sont beaucoup moins drôles. Pensons notamment aux messages insultants, insistants, racistes, homophobes, reçus par de nombreux citoyens chaque fois qu'ils ouvrent leur messagerie instantanée. Citons la problématique des données privées et de leur marchandisation, de la diffusion des *fake news*, des nombreux cas de harcèlement en ligne qui préoccupent les jeunes et les moins

jeunes, des partenariats commerciaux qui visent à nous orienter vers des choix de consommation souvent au détriment de nos services publics, de la pollution engendrée par le numérique. Ces cinq exemples montrent qu'aujourd'hui notre manque de maîtrise des questions liées au numérique nous empêche d'aller plus loin. Il y a encore beaucoup d'autres cas de figure.

De nombreuses initiatives se développent un peu partout en Fédération Wallonie-Bruxelles. Citons celle qui permet aux élèves de maîtriser les mathématiques par le biais du jeu vidéo, de s'approprier les matières et de réduire l'absentéisme. Certaines initiatives doivent en revanche être dénoncées. Évoquons celle engageant la marque Huawei qui a sponsorisé un bus passant dans les écoles pour former aux défis du numérique. Les médias en ont beaucoup parlé récemment. Nous devons garder le contrôle sur la situation.

En tant qu'écologistes, nous souhaitons développer le numérique au service du citoyen. Il ne s'agit pas seulement d'apprendre à coder à l'école, mais aussi et surtout d'apprendre à décoder: décoder le monde qui nous entoure et le regarder avec un certain esprit critique plutôt qu'au travers de lunettes de réalité virtuelle.

Je vais laisser à mon collègue, M. Soiresse Njall, le soin d'aborder la question de l'apprentissage lié aux technologies. Auparavant, j'aurais aimé, Madame la Ministre, vous entendre au sujet de la place du numérique dans l'éducation telle que vous l'envisagez. Quels sont les projets en cours visant à développer des compétences numériques chez les élèves? Quelles sont, au-delà de celles que j'ai évoquées, les balises que vous souhaiteriez développer dans votre politique?

Mme la présidente. – La parole est à M. Soiresse Njall.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Madame la Ministre, l'Histoire nous met face à un défi important auquel notre société n'a pas pu répondre efficacement depuis la révolution industrielle du milieu du 19^e siècle. Les progrès économique et technologique sont-ils compatibles avec la justice sociale ou environnementale et les droits humains? Doivent-ils prendre le pas sur ces valeurs? Chez Ecolo, nous pensons exactement le contraire. Le progrès technologique ne peut pas se faire au détriment des couches les plus précarisées de nos populations. Après la machine à vapeur et le métier à tisser, le charbon, l'électricité et le pétrole, une nouvelle révolution a lieu actuellement, celle de l'informatique et des nouvelles technologies. Cette révolution, qui atteint son rythme de croisière, est actuellement un défi immense pour nos écoles.

Les siècles précédents l'ont prouvé: l'accès à la connaissance améliore les conditions de vie. Le numérique est aujourd'hui une des composantes essentielles de cet accès et l'acquisition des com-

pétences dans ce domaine est une nécessité pour nos écoliers si nous voulons éviter d'accroître les inégalités. C'est d'ailleurs ce que vise l'accord de gouvernement puisqu'il s'engage à développer, dans le tronc commun, les compétences numériques comme savoir à part entière. Il s'agit d'un engagement cohérent avec ce que prévoit le Pacte pour un enseignement d'excellence pour l'innovation pédagogique.

Cela étant, acquérir des compétences numériques ne peut être efficace qu'à condition de disposer de bâtiments scolaires en bon état et de professeurs en nombre suffisant. Il faut aussi lutter efficacement, et sans aucune démagogie, contre la marchandisation de l'enseignement. «Science sans conscience n'est que ruine de l'âme» affirmait avec justesse Rabelais dans son œuvre majeure, «*Pantagruel*». Le débat sur l'éducation numérique dans notre société doit aller de pair avec le questionnement du sens que nous voulons donner à notre système scolaire.

Quelle école voulons-nous? Quels citoyennes et citoyens voulons-nous former? L'école de demain doit constamment se réinventer et s'adapter aux développements technologiques. Pour Ecolo, il faut aborder l'éducation au numérique de manière transversale et conscientiser les élèves aux enjeux contemporains en leur apprenant à penser dans un monde numérique.

Prenons, par exemple, la transition démocratique, un des enjeux principaux de l'écologie politique. Le renouvellement de la démocratie se joue sur les plateformes numériques que fréquentent assidûment les plus jeunes. Mes anciens élèves s'informaient principalement en déroulant le fil de leur compte *Instagram* ou en lisant les commentaires sur les forums de discussion. L'éducation au numérique doit donc absolument être accompagnée par l'apprentissage approfondi de la culture du débat, de l'écoute et de la bienveillance chères à mes collègues de commission, Marie-Martine Schyns et Joëlle Maison. Je rajouterai pour ma part la patience dans un monde où l'approfondissement des sujets est devenu illusoire.

N'oublions pas, comme Mme Schyns l'a précisé, les professeurs qui doivent être mieux préparés grâce à la formation continue, mais aussi grâce à la formation initiale des enseignants, pour s'adapter à cet environnement dans lequel ils développent parfois des complexes, car ils ont parfois le sentiment, légitime, que les élèves sont plus compétents qu'eux en matière de TIC.

Il faut le souligner, le numérique ne peut pas être une fin en soi dans le monde scolaire. Disposer de tablettes pour chaque élève ne réglera pas tous les problèmes pédagogiques et de gestion de la classe. Le risque d'exacerbation de l'individualisation existe; la construction du savoir doit rester collective et doit continuer à s'appuyer sur la culture du débat et sur la relation didactique

entre le professeur et ses élèves. L'éducation au numérique doit s'inscrire dans une démarche globale dans la mesure où elle intervient dans différents aspects ou problèmes sociétaux. Le cyberharcèlement, le harcèlement sexuel sur les réseaux sociaux, l'estime de soi, le développement de l'esprit critique à l'égard des contenus sur internet, les *fake news* ou encore l'addiction à internet sont autant de sujets à développer.

Cette éducation doit également s'inscrire dans la prise de conscience des enjeux liés aux inégalités, tant en Belgique que dans le monde. Les élèves provenant de milieux défavorisés ont généralement un accès plus difficile à la culture numérique. Nous savons que le capital culturel est intrinsèquement lié au capital économique de l'individu. S'y ajoute aujourd'hui le capital numérique, lui aussi assurément lié au capital économique. Alors que certaines familles possèdent un seul ordinateur pour plusieurs enfants, d'autres peuvent s'accorder le privilège de se procurer plusieurs ordinateurs portables à la pointe de la technologie.

Ce phénomène d'inaccessibilité peut poser des problèmes, si l'ordinateur est moins accessible, car partagé par plusieurs membres de la famille, l'élève issu d'un milieu socioéconomique défavorisé aura moins de temps pour s'approprier cet outil et en explorer les fonctionnalités. Ainsi, la technologie peut accentuer les inégalités si elle n'est pas rendue accessible à tous. L'éducation au numérique ne peut être envisagée sans une éducation à la répartition équitable des ressources, tout est lié, partout. J'explique souvent à mes élèves qu'on ne peut plus changer la batterie d'un téléphone à cause de l'obsolescence programmée.

La prise de conscience des externalités posée par l'exploitation des nouvelles technologies dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire est nécessaire. Je pense, par exemple, aux retombées négatives de l'exploitation des métaux rares dans d'autres continents comme l'Afrique, à l'augmentation des émissions de dioxyde de carbone, aux guerres, à la destruction de sociétés entières par le viol de femmes, aux profits pantagruéliques des multinationales telles que les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft) et autres.

Je terminerai en disant que former des citoyens confiants, critiques et ayant un rapport sain avec les technologies m'apparaît comme une priorité. Pour cela, il faut non seulement connaître les méandres des algorithmes, des applications, mais aussi prendre le temps de lire un livre, d'aller au musée, au théâtre, au cinéma, de s'initier à l'écriture, à la musique, à la poésie, etc. C'est une approche inclusive qu'Ecolo prône. Pour atteindre l'objectif de cette citoyenneté saine et critique, l'éducation au numérique ne peut se faire sans son corollaire, trop peu mentionné, l'éducation à la déconnexion. C'est parce que les élèves auront appris à se mettre des limites qu'ils pourront con-

tribuer à un monde plus juste et plus équitable, moins raciste, moins antisémite, moins négrophobe, moins islamophobe, etc. Un monde débarrassé de la surproduction et de la surconsommation.

Mme la présidente. – La parole est à Mme Maison.

Mme Joëlle Maison (DéFI). – «Parce qu'il est l'ennemi du pouvoir et le commencement de la sagesse, le doute est la seule approche philosophique raisonnable, quoiqu'il soit tout à fait légitime d'en douter». Jean Dion est l'auteur de cette citation à la fois pertinente et humoristique, qui rejoint ainsi celles des porteurs de l'oriflamme du doute et de la remise en question permanente que sont Aristote, Voltaire, Nietzsche et, plus modestement, Joëlle Maison.

J'étais très enthousiaste lorsque la stratégie numérique pour l'éducation a été présentée en commission de l'Éducation. Les perspectives de simplification, d'attractivité pour les élèves et d'apprentissage du codage me réjouissaient. Sur le terrain, mon enthousiasme a toutefois été rapidement tempéré par certains directeurs d'écoles, souvent jeunes, certains inspecteurs pédagogiques et certains enseignants. Ils me disaient tous que j'avais tort, qu'il ne fallait pas systématiquement introduire le numérique dans l'éducation. Je les ai écoutés! J'ai commencé à me renseigner davantage sur le sujet et, au fil de mes lectures, mon enthousiasme originel s'est quelque peu tari!

Je vous citerai trois sources. La première, très brève, est tirée du livre *«World Class – How to build a 21st-century school system»* rédigé par Andreas Schleicher, «Monsieur PISA». La lecture en anglais est ardue, mais j'ai consenti cet effort. L'auteur soutient, en substance, que la technologie peut au mieux permettre l'optimisation d'un enseignement d'excellente qualité. Par contre, les performances inégalitaires dans notre enseignement suscitent un certain nombre de questions.

Ma deuxième source sera le rapport sollicité par l'OCDE intitulé *«Students, computers and learning. Making the connection.»* D'après ce rapport, compte tenu des disparités économiques et des performances initiales de chacun des pays étudiés, les pays qui ont le moins investi dans l'introduction des nouvelles technologies à l'école sont ceux qui ont progressé en moyenne plus vite que les autres, et ce, tant en mathématiques, en sciences et en lecture.

Ma troisième source, et là je vais être plus rapide et n'esquisser que les constats, a déjà été citée par Mme Schyns: l'ouvrage *«La fabrique du crétin digital»* de Michel Desmurget.

Je vous recommande la lecture de ce livre. Il est peut-être disponible sur tablette, grâce à un oxymore qui serait étonnant et tout à l'honneur de son auteur ou de l'éditeur. J'ai fait l'effort de le lire et je vous en livre quelques constats inquié-

tants. L'usage du numérique durant le temps scolaire viendrait encore aggraver les conséquences délétères observées sur la santé, la concentration et les facultés cognitives des élèves. Je vous rejoins dans ce constat, Madame Durenne.

Toujours d'après M. Desmurget, l'apprentissage du code serait inutile en primaire, car il se ferait au détriment de la langue dont nous connaissons l'importance. La mémorisation des connaissances et l'appropriation des compétences et savoirs seraient étroitement liées à la prise de notes à la main, grâce à la reformulation qu'elle implique. Enfin, l'apprentissage par le numérique aurait un double effet sur l'empathie. Exposer de façon trop fréquente les enfants à des écrans, à l'école en plus de la maison, diminuerait leur faculté de reconnaître les émotions d'autrui et, donc, leur empathie. Nous savons pourtant à quel point il est important de développer cette qualité, notamment dans les cas de harcèlement. En outre, un écran ne peut pas sourire, accompagner, guider, encourager. Voilà un nouvel effet néfaste pour l'acquisition des compétences!

Madame la Ministre, loin de moi l'idée de vous morigéner, vous ou votre gouvernement pour votre stratégie numérique. Je ne remets pas en question l'importance du numérique pour la gouvernance, pour la collaboration entre enseignants, notamment le partage et la transmission des informations. Je ne remets pas non plus en question l'utilité des nouvelles technologies dans un certain nombre de domaines: les élèves à besoins spécifiques, l'apprentissage des langues, les classes inversées, le travail collaboratif entre élèves qui utilisent la mise en réseau. À titre d'exemple, je cite la *«twictee»* qui est intelligemment utilisée dans un certain nombre d'écoles.

Avez-vous lu toutes ces études? Avez-vous lu l'ouvrage de M. Desmurget? Quels enseignements en tirez-vous? Comptez-vous faire varier l'intensité de l'investissement en termes de ressources, de formation et d'équipements de votre stratégie numérique?

Mme la présidente. – La parole est à Mme Désir, ministre.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Je partage l'avis de Mme Schyns lorsqu'elle estime que nous n'avons pas intérêt à polariser ce débat. Il s'agit d'un problème complexe et, comme tout problème complexe, il convient de l'aborder avec nuance.

En préambule, je vous dirai que l'école fonctionne un peu comme la société et que le numérique à l'école ressemble au numérique dans la société: il peut mener au meilleur comme au pire. D'un côté, cet outil ouvre comme jamais le champ des possibles en termes d'accès au savoir et de progrès; de l'autre côté, il est une porte ouverte à de multiples dérives possibles en termes d'inégalité, de santé, de sécurité et d'environnement. Le débat d'aujourd'hui ne doit

pas avoir pour but de déterminer notre position pour ou contre les technologies numériques, mais bien de savoir comment permettre aux écoles d'en tirer le meilleur tout en protégeant les élèves des dérives potentielles.

L'enjeu du numérique concerne tous les acteurs de la société, que l'on soit parent, travailleur, citoyen ou apprenant. Il est essentiel que l'enseignement adapte progressivement ses pratiques et ne rate pas le tournant du numérique. L'introduction d'outils numériques dans les écoles apparaît ainsi comme une nécessité, mais elle ne peut s'envisager sans penser les contenus d'apprentissage, la formation des enseignants, l'accompagnement pédagogique ou le soutien technique à apporter aux écoles. À cet égard, la Fédération Wallonie-Bruxelles est confrontée à plusieurs difficultés; l'analyse des résultats des tests PISA de 2015 montre qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, la part des élèves qui n'utilisent jamais internet à l'école est parmi les plus élevées de l'OCDE, puisqu'elle s'élève à 55 %, contre 25 % en moyenne dans les pays de l'OCDE.

Selon les estimations, 46 % des enseignants n'auraient jamais suivi de formation à l'usage pédagogique des outils numériques. Seulement 27 % des enseignants disent se sentir à même d'utiliser les TIC dans le cadre des activités d'apprentissage; ils ne sont que 2 % à se déclarer experts dans ce domaine.

Enfin, seuls 36 % des enseignants ont le sentiment d'avoir une connaissance suffisante des outils numériques. La stratégie numérique pour l'éducation a été adoptée le 10 octobre 2018 par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et elle constitue un élément essentiel du Pacte pour un enseignement d'excellence. Cette stratégie présente une vision intégrée de la transition numérique dans l'enseignement obligatoire de la Fédération. Elle insiste sur l'importance de développer le numérique, c'est-à-dire les compétences des élèves, la formation et l'accompagnement des équipes éducatives, l'équipement dans les classes, les ressources numériques et la gouvernance numérique des écoles et du système éducatif.

Cette stratégie numérique recouvre donc plusieurs axes et finalités. La première finalité est le déploiement d'une approche transversale au cœur du tronc commun à travers les nouveaux référentiels, en particulier le référentiel «Applications technologiques, manuelles et numériques» (ATMN).

La deuxième finalité et le soutien aux directions et aux enseignants à travers la formation initiale et continuée. Vous avez été nombreux à le souligner, il s'agit de l'une des clés de la réussite du dispositif. À ce titre, il faudra définir la place du numérique au sein des thèmes prioritaires de formation et concevoir des modules de formation en ligne.

La troisième finalité est le développement du numérique comme outil de remédiation ou d'aide aux apprentissages pour les enfants à besoins spécifiques. Prenons l'exemple bien connu de l'utilisation de l'ordinateur ou d'une tablette pour des élèves dysgraphiques, dysorthographiques ou dyspraxiques. Quatrièmement, un investissement accru dans l'équipement numérique et dans l'accompagnement technopédagogique, en collaboration avec les régions. Un financement de 40 conseillers technopédagogiques, actifs depuis les fédérations de pouvoirs organisateurs, a déjà été opéré.

Pour répondre directement à votre question, Madame Schyns, il y a bien une volonté de mettre en place le CINE, mais aussi d'élargir sa composition aux régions vu leur implication en termes d'équipement. Nous devons donc procéder prochainement à une légère modification du décret.

En guise de cinquième axe, la stratégie numérique prévoit un meilleur partage des ressources numériques à travers le projet «e-classe». Ce projet offre de nombreuses possibilités en termes de partage de ressources pour les enseignants, dans l'objectif d'augmenter toujours les ressources mises à disposition et de faire monter le dispositif en puissance.

Sixièmement, une réforme de la gouvernance numérique sera menée, avec trois ambitions: tout d'abord, développer des espaces numériques au service des utilisateurs que sont les enseignants, les élèves, les directions, les pouvoirs organisateurs et les fédérations de pouvoirs organisateurs. Ce point répond en partie à vos questions, Madame Cortisse. Ensuite, il conviendra d'alléger la charge administrative en optimisant les processus de transmission et de gestion des informations des établissements. Un travail important doit être effectué à ce sujet. Enfin, les échanges d'informations devront être sécurisés et les données à caractère personnel strictement protégées. Parce qu'elles favorisent et permettent la transmission des données et informations, les technologies doivent être conçues à partir d'un cadre qui protège la vie privée.

J'en viens aux questions qui sont en lien avec le codage, posées par M. Léonard, Mme de Coster-Bauchau et Mme Schyns. L'apprentissage au codage est prévu dans le projet de référentiel ATMN et fera partie du futur tronc commun. Le projet de référentiel est en cours de finalisation et devra encore être validé par le Parlement et le gouvernement. Nous en discuterons donc dans cet hémicycle!

L'apprentissage du codage est principalement prévu en deuxième année de l'enseignement secondaire, dans le volet «Culture numérique», ce qui répond en partie à votre crainte, Madame Maisson, que l'initiation au codage intervienne de manière trop précoce. Il s'agira par exemple d'expliquer que tout outil numérique est basé sur

le principe du codage binaire. Cela démontre l'importance du codage et du numérique dans la formation générale des élèves.

Le numérique sera par ailleurs intégré de façon transversale dans les apprentissages prévus dans le tronc commun, et ce, en veillant évidemment à respecter le rythme des élèves et à garantir un équilibre entre les différents types d'apprentissages. Les autres référentiels seront donc concernés de près ou de loin par le numérique.

Beaucoup de questions m'ont été posées quant à l'éducation aux médias et, de manière générale, d'éducation à l'esprit critique, notamment par M. Soieresse. Notre DPC prévoit que le CSEM soit associé aux travaux du Pacte: Mme Linard et moi-même travaillons ensemble pour former nos élèves à une éducation solide et critique aux médias et au décodage de l'information avec une attention particulière accordée aux nouveaux supports tels que les réseaux sociaux.

Différentes questions m'ont été posées, notamment par vous, Monsieur Kerckhofs, concernant le projet EducIT. Vous souhaitez connaître mon avis à ce sujet. La stratégie numérique prévoit de mettre en place un équipement minimal, notamment en termes de connectivité pour toutes les écoles et de donner la possibilité à chaque école d'opter pour l'équipement complémentaire qui correspond le mieux à son propre projet pédagogique (une ou plusieurs tablettes, modèle *one-to-one*, un tableau interactif...). On va donc laisser en partie le choix aux établissements scolaires. À côté de cela, il existe d'autres initiatives privées dans les écoles, dont le projet EducIT qui est implanté dans quatre écoles à ce jour. Cette initiative n'émane pas de la Fédération Wallonie-Bruxelles, elle repose sur le modèle *one-to-one* (un enfant, un ordinateur, une tablette) qui a l'occasion d'être testé pour la première fois en Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est un des aspects intéressants du projet, mais ce n'était pas au départ l'optique de la Fédération.

Il en va de même du modèle d'accompagnement que le projet permet de tester. Étant donné qu'une évaluation de l'expérience est prévue par la Fondation Roi Baudouin, nous prêterons une attention particulière aux effets pédagogiques mis en évidence, comme j'ai eu l'occasion de le dire en interview lorsque la presse m'a interrogée à ce sujet.

Au-delà de cet intérêt potentiel sur le plan pédagogique, nous restons très prudents par rapport à certaines modalités du projet, dont le respect des règles de marché public, le respect des règles de protection des données des élèves et des équipes pédagogiques, ainsi que le respect de l'autonomie pédagogique des écoles et le coût à charge des parents ou encore la liberté de choix du matériel et de ses composantes.

À cet égard, j'en profite pour répondre à une question posée par M. Léonard qui souhaitait savoir si la commission du Pacte a été saisie ou non d'une demande relative à l'intrusion de compagnies du numérique dans les écoles. Non! À ce stade, la commission du Pacte n'a pas été saisie d'une plainte de ce type.

En ce qui concerne la coopération avec les Régions et le financement des équipements, comme je le disais il y a quelques instants, on a prévu un équipement minimal et un équipement spécifique ou complémentaire pour les écoles pour éduquer au numérique et par le numérique. Mais il est évident que cela aura un coût.

Depuis de nombreuses années, des collaborations existent entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale sur cette thématique. J'ai relancé la discussion avec ces deux entités afin que nous tirions le meilleur de nos approches respectives. Les deux Régions n'ont pas adopté les mêmes stratégies: alors que la Région de Bruxelles-Capitale mise sur la connectivité en équipant toutes les écoles secondaires et, à terme, les écoles fondamentales d'une connexion haut débit, la Région wallonne a choisi de renforcer son équipement numérique. L'implication de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans la discussion pourrait permettre de développer des approches communes. Les contacts avec les deux entités se poursuivront dans les prochains mois, dans le but de coordonner au mieux nos actions sur le long terme. La priorité de la Fédération Wallonie-Bruxelles est claire: fournir un équipement numérique de base et une connexion adaptée à toutes les écoles francophones, tout en offrant l'accompagnement et la formation nécessaires.

L'Union européenne a estimé que l'approche de la Fédération Wallonie-Bruxelles était fondamentale. C'est pourquoi elle a décidé de soutenir notre ministère dans l'organisation d'une série de séminaires sur l'équipement et la formation des enseignants. Y participeront des acteurs de l'enseignement et des experts venus de différents pays européens. Je resterai attentive aux opportunités de financement qui se présenteront par le biais des fonds structurels européens.

J'en viens à vos questions sur la participation financière des parents. Il est impensable de faire reposer sur les familles le poids financier de l'équipement numérique. Ce dernier ne peut générer des inégalités scolaires supplémentaires. L'accessibilité du numérique pour tous les élèves constitue donc un objectif en soi. Nous n'allons certainement pas alourdir la charge qui pèse sur les parents alors que nous travaillons par ailleurs à la gratuité de l'école.

Si des différences de traitement existent entre les écoles des Régions wallonne et de Région de Bruxelles-Capitale, la Fédération Wallonie-Bruxelles accuse également un retard par rapport à

la Flandre. Afin d'œuvrer à une plus grande équité entre tous les élèves francophones, nous souhaitons collaborer avec la Région de Bruxelles-Capitale. J'ai donc pris contact avec Bernard Clérif, le ministre bruxellois de la Transition numérique. Ensemble, nous voudrions développer à Bruxelles un programme équivalent à l'appel à projets «École numérique», lancé en Wallonie.

En réponse à votre question sur un appel à projets pour la remédiation numérique, Madame de Coster-Bauchau, je rappelle que la remédiation occupe une place primordiale dans les travaux du Pacte pour un enseignement d'excellence. Le Pacte modifie l'approche pédagogique en profondeur, en généralisant un enseignement fondé sur un dispositif d'accompagnement personnalisé. Cette approche change le statut de la remédiation: elle, qui revêtait jusqu'ici un caractère subsidiaire, devient une phase essentielle dans l'apprentissage des élèves et les activités pédagogiques. Il est ainsi prévu d'inscrire deux périodes consacrées à la remédiation dans la grille horaire des élèves.

Plusieurs ingrédients sont nécessaires afin de construire une remédiation efficace: l'adaptation de la formation initiale et continue des enseignants, la mobilisation des équipes éducatives, des parents et des partenaires de l'école autour d'une approche pédagogique cohérente et le développement de bonnes pratiques permettant de déceler les difficultés et les besoins spécifiques des élèves. Une réflexion sur les supports de la remédiation aura toute son importance et le numérique a un rôle à jouer à cet égard.

Un appel à projets n'est actuellement pas nécessaire, car les expériences pilotes sont déjà en cours. Certains ont été lancés cette année, d'autres le seront l'année prochaine. Elles permettront d'identifier les pratiques pédagogiques les plus efficaces pour franchir les obstacles à l'apprentissage scolaire. De nombreuses écoles prennent part à ce projet pilote, dont 85 dans l'enseignement primaire. L'objectif pour 2021 est de choisir les dispositifs les plus pertinents et de les généraliser lors de la mise en œuvre du tronc commun. Dans ce cadre, une équipe de recherche travaille spécifiquement sur l'accompagnement à l'utilisation des outils numériques. Cet aspect fait partie intégrante du projet pilote.

Il n'existe pas d'individualisation systématique de l'enseignement dans cette approche. Il arrive néanmoins que l'accompagnement soit plus personnalisé, à raison de deux heures par semaine, dans le but de remédier aux difficultés d'apprentissage, et non pas de faire en sorte que l'enseignement ne soit plus le même pour chaque élève.

La stratégie numérique prévoit que les compétences numériques occupent une place plus importante qu'auparavant dans le curriculum commun de tous les élèves. Il s'agit d'intégrer le numérique en tant qu'objet d'apprentissage

(l'éducation au numérique), mais aussi comme support pour d'autres disciplines.

En outre, compte tenu de l'importance prise par les nouvelles technologies dans l'ensemble des procédés de production, le numérique jouera un rôle essentiel au sein du domaine d'apprentissage qui rassemble les mathématiques, les sciences, les compétences manuelles, techniques et technologiques, en sensibilisant les élèves aux sciences informatiques – notamment algorithmiques – dès le tronc commun.

En ce qui concerne la sensibilisation des élèves aux questions environnementales et de sécurité, les travaux sur les compétences numériques se sont largement inspirés du DigComp 2.1. Ce référentiel établi par la Commission européenne explore les cinq aires de compétences numériques, dont une dédiée à la sécurité au sens large. Celle-ci consacre les risques et menaces en ligne, la prise de conscience des mesures de sûreté et de sécurité, la protection des données, les risques liés à l'utilisation de la technologie en termes de menace pour le bien-être physique et psychologique, ainsi que l'impact des TIC sur l'environnement. Le mot «sécurité» couvre donc l'ensemble des champs énumérés ici.

Par ailleurs, la sécurité des données privées est clairement au cœur de la stratégie numérique pour l'éducation. Certaines actions visent notamment le renforcement du cadre de sécurité relatif au traitement des données à caractère personnel et à l'ensemble des informations, données informatiques et statistiques. Ces préoccupations sont également au cœur du décret du 25 avril 2019 relatif à la gouvernance numérique du système scolaire et à la transmission des données numériques dans l'enseignement obligatoire.

À ma demande, le service général du numérique éducatif a rédigé un guide intitulé «*Comprendre et appliquer le RGPD en classe: guide pratique*». Ce document sera très prochainement mis à la disposition des membres du personnel de l'éducation. Il les informera sur les obligations qui les concernent à la suite de l'entrée en vigueur du règlement général sur la protection des données (RGPD), tout en leur apportant des recommandations, notamment grâce à une série de cas pratiques.

Madame Maison, la nuance est nécessaire. Nous devons sans cesse approfondir nos connaissances dans ce domaine. Je n'ai pas lu les ouvrages auxquels vous avez fait référence, mais mes collaborateurs se renseignent et me tiennent informée. J'ai aussi lu certaines analyses parues dans la presse. Nous devons continuer à approfondir nos connaissances, car nous manquons encore de recul pour déterminer les conséquences de l'introduction du numérique dans l'éducation. Certains constats que vous avez soulevés doivent interpellier et être pris en compte. Cela me semble évident! Toutefois, certains de ces constats sont en

partie contredits par d'autres. Par exemple, les pays membres de l'OCDE qui sont arrivés en tête du classement PISA 2018, comme l'Estonie, le Canada, la Finlande et l'Irlande, sont aussi les pays qui ont développé des stratégies ambitieuses d'intégration du numérique dans leur système éducatif. Il est nécessaire d'approfondir toutes ces questions.

Le numérique fait aujourd'hui partie intégrante du quotidien de tout un chacun. L'école doit donc s'en saisir! L'avis n° 3 du Groupe central rappelle bien que le rôle de l'école est, entre autres, «de susciter et d'accompagner au mieux le développement des compétences nouvelles que la culture numérique induit, dépassant les considérations uniquement techniques et touchant également aux sphères sociale et informationnelle».

Le temps passé par les enfants sur les dispositifs numériques est un phénomène très inquiétant. Un des principaux problèmes liés au numérique est le temps passé par les adolescents devant leur smartphone, pour faire tout et n'importe quoi. Seule l'éducation nous permettra d'y remédier. Les élèves ont besoin de soutien et d'orientation afin d'obtenir les compétences nécessaires à un usage sain des outils numériques. Nous devons par ailleurs rester attentifs aux résultats révélés par les études réalisées sur le temps d'exposition aux écrans. En effet, il ne faudrait pas que nous arrivions à ce que nous ne souhaitons pas, c'est-à-dire réduire la capacité de concentration des élèves et faire du numérique une source de difficulté supplémentaire dans l'apprentissage des élèves.

Pour conclure, je reste très attentive à l'éducation à la déconnexion qu'a mentionnée M. Soiresse. Nous allons en effet devoir éduquer nos enfants à des moments de déconnexion. La stratégie numérique de l'enseignement ne doit pas avoir pour objectif de rendre les élèves 100 % connectés pour faire tout ce qu'il y a lieu de faire à l'école. Là aussi, nous allons devoir réfléchir au juste équilibre à trouver entre moments de connexion et de déconnexion.

Mme la présidente. – La parole est à M. Léonard.

M. Laurent Léonard (PS). – Madame la Ministre, on ne peut faire l'impasse sur le numérique. Il convient de se l'approprier et de le comprendre en tant qu'outil. Notre société est en mouvement et, qu'on le veuille ou non, nous ne pourrions le ralentir.

Je voudrais nuancer certains propos excessifs. Nous avons beaucoup parlé des GAFAM et de la *Silicon Valley* et, bien entendu, il ne s'agit pas d'une vision transhumaniste! Le débat au sein de notre Parlement est tout autre. Monsieur Douette, vous avez évoqué des outils numériques qui sont la propriété du service public, de nos communes. Il existe des systèmes libres de droits et pas seulement des systèmes

d'exploitation issus de grandes multinationales. Une fois de plus, je tiens à souligner les possibilités qu'offre le numérique, mais pas comme une fin en soi. C'est un outil pour des pratiques pédagogiques, pour le partage de ces pratiques, pour l'inclusion d'élèves à besoins spécifiques, comme les troubles de l'apprentissage. Dans certains cas, le numérique peut apporter une aide considérable.

Je clôturerai mon intervention en rappelant qu'il ne faut probablement pas polariser le débat, mais plutôt nous accorder sur le fait que l'école, par rapport à certaines questions dont celle du numérique, ne doit pas simplement être le reflet de la société, mais doit en être le projet. En tant que parlementaires, nous en sommes les premiers garants.

Mme la présidente. – La parole est à M. Kerckhofs.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Je vais répondre en premier aux deux intervenantes MR qui proposaient de «vivre avec son temps». Comme je l'ai dit, je ne suis absolument pas contre le numérique à l'école. Au contraire, il faut enseigner le numérique et par le numérique. Il me semble avoir été clair sur cette question. Ceci dit, l'expression «vivre avec son temps» est un peu désuète et même dangereuse. En effet, elle signifie que nous devrions accepter les événements tels quels, avec fatalisme. Heureusement, qu'en 1941-1943, des personnes ont décidé de ne pas vivre avec leur temps et de rentrer en résistance. (*Rumeurs sur les bancs du MR*)

Deuxièmement, je ne suis pas d'accord qu'il faille absolument utiliser le numérique pour intéresser les jeunes. J'ai été enseignant jusqu'à la fin juin. Même s'il peut être un apport utile dans certains domaines, sous-entendre que nous ne pouvons avoir l'attention des jeunes qu'avec ce procédé est faux. Un cours tout à fait magistral, donné par une personne passionnée, peut susciter l'intérêt des élèves. J'en ai fait l'expérience à de nombreuses reprises.

Madame Désir, effectivement, le projet n'émane pas de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de vous en particulier. J'ai d'ailleurs lu dans la presse de ces dernières jours vos critiques à son sujet. Vous y aviez plus de réticences pour cette initiative qu'aujourd'hui, mais le contexte était différent. Pensons au coût et à l'individualisation qui seront imposés aux parents dont les enfants fréquentent certaines écoles.

Sur le fond, je suis d'accord avec vous et Mme Schyns quand vous dites que le problème n'est pas de savoir si nous sommes pour ou contre le numérique. Ce qui pose question, c'est de savoir qui va contrôler l'implémentation du numérique à l'école. Selon moi, c'est le rôle des pouvoirs publics, ce qui est trop peu le cas actuellement. Il existe énormément d'initiatives privées dont certaines, si j'en crois l'article auquel j'ai fait allusion, émanent des GAFAM. Dans ces projets,

les ASBL ne sont que des faire-valoir. L'enjeu fondamental se situe bien là: qui va décider de ce que qui doit être fait, quand et comment?

Mme la présidente. – La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). – Je vais prendre un peu de hauteur et ne répondrai donc pas à M. Kerckhofs. Je voudrais par contre vous remercier, Madame la Ministre, pour votre intervention lors de ce débat et pour les réponses que vous avez apportées à l'ensemble des parlementaires. En effet, les questions étaient nombreuses et variées et vos réponses sont très satisfaisantes. Je vous en remercie et vous félicite pour cet exercice.

Je retiens de votre intervention deux éléments qui me paraissent essentiels. Tout d'abord, vous avez cité le pourcentage des enseignants qui sont formés au numérique. Il montre tout l'enjeu de ce qui va être réalisé et auquel il faudra être attentif. Je compte sur vous à cet égard parce que seulement un peu plus de 30 % de nos enseignants sont compétents pour faire face à ce nouveau défi.

Ensuite, concernant les appels à projets, j'ai été satisfaite d'entendre que les expériences pilotes sont déjà menées dans 85 écoles, ce qui constitue un bon échantillonnage. J'imagine qu'elles se situent tant à Bruxelles qu'en Wallonie, ce qui vous permettra, à la lecture des résultats, de définir les meilleurs outils à utiliser. Je compte suivre de près le développement de ces expériences pilotes et vous interrogerai à nouveau sur le sujet. Je pense également que cette analyse sera très intéressante pour la mise en œuvre du Pacte pour un enseignement d'excellence.

Mme la présidente. – La parole est à Mme Durenne.

Mme Véronique Durenne (MR). – Madame la Ministre, lorsque vous dites que le débat n'est pas pour ou contre le numérique, mais qu'il porte sur la manière de tirer le meilleur du numérique, je me tourne vers Marie-Martine Schyns qui m'a citée. Tout comme Sybille de Coster-Bauchau, j'ai simplement voulu attirer l'attention sur une exposition excessive au numérique. Comme vous l'avez rappelé, Madame la Ministre, une bonne utilisation du numérique doit être cadrée et surveillée par les parents et les enseignants. Je vous rassure donc, Madame Schyns: il n'y a aucun problème à ce sujet au sein du MR.

Mme la présidente. – La parole est à Mme Cortisse.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Les projets actuels de simplification administrative et de dématérialisation des dossiers des enseignants sont primordiaux. Ils nous permettront d'apporter des solutions pragmatiques à certaines problématiques dont nous a fait part le médiateur hier, en réunion de commission, notamment au sujet des questions administratives et salariales des ensei-

gnants. Je ne manquerai pas de suivre l'évolution de ces dossiers.

Mme la présidente. – La parole est à Mme Schyns.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Comme mes collègues, je vous remercie, Madame la Ministre, puisque vous avez passé en revue une bonne partie de tous les points soulevés.

Le CINE n'est pas encore opérationnel, même si les Régions s'y intégreront. Je vous invite cependant à ne pas trop tarder, car ce comité regroupera des opérateurs intermédiaires indispensables pour accompagner la mise en œuvre de la stratégie sur le terrain et pas simplement de manière théorique. J'ai compris que certains contacts avaient eu lieu avec les ministres Borsus et Clerfayt, ou du moins entre les cabinets. Je ne peux que vous encourager à rencontrer ces ministres afin de déterminer leurs engagements. C'est la seule solution pour avancer.

Par contre, je n'ai pas eu de réponse à deux de mes questions, car elles étaient sans doute très précises. Il s'agit de celles des formations en cours de carrière et du nombre total de périodes-professeurs. J'y reviendrai. De manière plus générale, je vous remercie d'avoir mentionné les enfants à besoins spécifiques. En effet, nous oublions trop souvent que pour eux, qu'ils soient dyspraxiques ou dyslexiques, disposer d'un outil numérique, c'est bénéficier d'un réel accompagnement d'apprentissage. À cet égard, comment pourrions-nous améliorer non seulement l'équipement des écoles, mais aussi celui de ces pôles territoriaux quand ils seront créés? Il s'agira de fournir à la fois des outils et de l'équipement informatique, mais aussi des logiciels dédiés aux enfants à besoins spécifiques qui existent non seulement pour la lecture, mais aussi pour le calcul, etc.

Je souligne un autre point: les cours de codage introduits dans l'enseignement secondaire. Pour nous, c'est bien et c'est le bon moment, pas trop tôt même si bien sûr, d'autres éléments s'ajouteront dans les apprentissages numériques dès l'enseignement primaire. Nous en discuterons plus que probablement lors de la formalisation des référentiels.

J'en viens à ma conclusion, avec deux remarques plus générales rejoignant quelques-uns des propos de mes collègues au cours de ce débat. Le numérique ne peut pas remplacer un livre, jamais je ne pourrais le concevoir. Il viendra comme outil et vous l'avez dit, Madame la Ministre, il faudra un équilibre entre les types d'apprentissages et les approches utilisant ou non le numérique.

Ce défi n'est pas seulement l'apanage des référentiels, mais également celui des programmes, car l'approche est synonyme de pédagogie et cette dernière est l'affaire des programmes. Lors de leur

mise en place, nous devons tous, collectivement, y être très attentifs avec les différents réseaux d'enseignement.

Dernier point que je voudrais aborder, il faudra éduquer à la déconnexion, une réalité insuffisamment présente dans la stratégie indiquée telle quelle. Peut-être même faudra-t-il ajouter cette dimension particulière? Nous avons en face de nous des jeunes et nous pouvons les intéresser sans devoir recourir systématiquement au numérique. Je rejoins en cela le propos de certains collègues qui ont été enseignants. Cependant, cette jeune génération a une faculté à travailler avec le numérique, différente de celle qui prévalait voici quinze ans. Notre société évolue et ces jeunes aussi. Les enseignants devront faire en sorte de travailler avec cette autre manière de fonctionner et cette autre structuration de la pensée. Par conséquent, la déconnexion est, pour moi, tout aussi importante que la diversité des approches.

Mme la présidente. – La parole est à Mme De Re.

Mme Margaux De Re (Ecolo). – J'ai été heureuse d'entendre notamment que le numérique ne devait pas être l'apanage d'une poignée d'hommes. Pour être issue de ce milieu, je puis vous assurer que d'innombrables clichés et stéréotypes y demeurent, et que beaucoup de travail reste à accomplir.

J'aimerais revenir sur l'opportunité de permettre à de jeunes enfants d'apprendre la logique algorithmique, sous-jacente aux questions de codes informatiques. En fait, de nombreuses associations proposent aujourd'hui ce type d'exercices, qui ne nécessite aucun ordinateur et ne crée pas d'inégalités. Par exemple, on prend une feuille de papier, on dessine un labyrinthe et l'enfant doit essayer d'anticiper les mouvements de déplacement d'un petit personnage sur le papier, afin de lui faire emprunter le bon chemin vers la sortie. Il s'agit là de logique algorithmique, celle qui gouverne tous les appareils que nous utilisons au quotidien. Elle n'est pas forcément intégrée aujourd'hui dans les cursus, mais permet de développer une autre forme d'intelligence et d'apprentissage. Cet exercice m'a un peu rappelé les cours de logique en français, où l'on parlait de syllogisme, de tautologie, d'oxymore, etc. Ces méthodes ne sont en outre pas coûteuses.

Pour en revenir à notre débat, je me réjouis de voir que notre Parlement choisit de s'intéresser à ces questions et envoie un excellent signal à ceux qui accusent le monde politique de se détourner des enjeux du numérique. La médaille a deux faces: l'une est reluisante, séduisante, basée sur l'innovation et la technologie, l'autre est plus usée, plus terne, plus risquée aussi et comprend tous les dangers du numérique.

Pour les écologistes, il faut fixer des balises pour que le numérique se développe le mieux possible. Par exemple, pourquoi pas des ordinateurs

qui tournent sur Linux? Pourquoi pas des logiciels libres de traitement de texte? Pourquoi pas des moteurs de recherche écologiques? Tous ces outils sont facilement accessibles. Peut-être n'avons-nous pas encore, toutes et tous dans ce Parlement, testé ces possibilités?

Pour conclure, nous avons besoin d'un changement culturel. Le numérique doit se développer avec ces balises dont nous avons parlé: la démocratie, le respect de l'environnement, une plus grande inclusion. L'éducation est le chemin tout tracé pour construire ce monde numérique de demain. J'espère que nous reparlerons de ce sujet très important.

Mme la présidente. – La parole est à M. Soieresse Njall.

M. Kalvin Soieresse Njall (Ecolo). – J'aimerais vous remercier, Madame la Ministre, ainsi que tous mes collègues pour ce débat intéressant. La question qui se pose est de trouver un équilibre sociétal, y compris dans l'éducation numérique. Il est essentiel de concevoir le numérique comme un outil facilitant l'entrée dans l'enseignement des élèves. En effet, il est prouvé scientifiquement que les élèves tendent à approfondir une matière lorsqu'ils découvrent un contenu par le biais de vidéos ou autre support numérique.

Certains enseignants peuvent être déboussolés face à cet outil. Il faut dès lors être attentif à ne pas tomber dans l'autre excès, à savoir une école favorable au «tout numérique» où les professeurs qui ne suivent pas la cadence sont perdus. Il convient de tenir compte du fait que certains enseignants appartenant à une autre génération rencontrent de nombreuses difficultés à utiliser le matériel numérique que les écoles installent.

Enfin, nous en notre qualité de politique devons prêcher par l'exemple. Ma collègue, Margaux De Re, a parlé de logiciels libres et d'autres équipements. Il est important d'aller dans ce sens dans les écoles, mais aussi au sein des partis politiques. En effet, nous donnons l'exemple lors des périodes de tensions politiques si nous n'utilisons pas à mauvais escient ces outils au détriment de la démocratie. Par exemple, évitons de recourir aux *fake news* ou d'utiliser le numérique pour nous invectiver sur le web... nos élèves et nos enfants sont présents sur ces plateformes numériques.

Mme la présidente. – La parole est à Mme Maison.

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Merci, Madame la Ministre, pour vos réponses, surtout quand vous avez évoqué les besoins de déconnexion. Je remercie aussi les autres intervenants qui en ont parlé, car c'est très important. J'avais auparavant un autre avis, mais je pense maintenant qu'il est essentiel que le codage ne soit développé qu'à partir de la deuxième année secondaire. Notez que je ne parle pas ici de l'outil que

Mme De Re a évoqué et qui me semble adéquat dès l'école primaire.

Évidemment, l'outil numérique est fondamental, notamment pour les élèves à besoins spécifiques, comme les dyspraxiques et les dyslexiques. Mme Schyns a mis en lumière vos propos à ce sujet, Madame la Ministre; j'en avais moi-même parlé lors de mon intervention.

Nous constatons des contradictions dans les données, notamment dans les rapports de l'OCDE. Des interprétations à double sens peuvent être faites. Nous sommes cependant sûrs d'une chose: les systèmes scolaires les plus performants sont ceux qui privilégient systématiquement la qualité des enseignants. Or celle-ci dépend de certaines aptitudes de base, mais aussi et surtout de leur formation. Pour l'heure, l'allongement de la formation initiale des enseignants a été reporté. Vous avez parlé, Madame de Coster-Bauchau, du nombre d'enseignants qui ne sont pas formés au numérique. J'aimerais aussi vous parler de ceux qui sont démunis pour l'apprentissage de la langue française, face à tous ces primo-arrivants qui ne maîtrisent pas le français. Je pense également à tous ces enseignants qui n'arrivent pas à maîtriser ou à gérer les troubles de l'apprentissage dans les écoles. Je pense en outre à la gestion de la diversité, à la faculté de différencier les situations dans les classes.

Bien sûr, il ne faut pas opposer cet aspect de la formation des enseignants au numérique. Mais il ne faut pas non plus que l'apprentissage ou la formation au numérique prenne une place prépondérante dans ces formations futures. C'est la raison pour laquelle, Madame la Ministre, je vous proposais de rééquilibrer les choses en vous attachant aussi à toutes ces formations continuées dont ces enseignants ont un besoin impérieux.

Enfin, j'invite celles et ceux qui ne l'ont pas encore fait à lire «*La fabrique du crétin digital*» de Michel Desmurget. Cet ouvrage est avant tout scientifique. Il s'agit d'une thèse universitaire qui comporte plus de cinquante pages de bibliographie et plus de mille références. Ce livre est intéressant, même pour vous, Monsieur Léonard, qui dites qu'il ne faut pas ralentir. Si! Peut-être conviendrait-il de le faire, sans freiner, sans stopper, mais en voyant les choses sous un autre prisme. Ce livre m'a permis de le faire.

Mme la présidente. – Plus personne ne demandant la parole, le débat thématique est clos.

Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 17h30.*

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)

Depuis la dernière séance, des questions écrites ont été adressées:

– au ministre-président Jeholet, par Mme Grovonius;

– au ministre Daerden, par Mmes Schyns et Schepmans ainsi que par MM. Kerckhofs et Botin;

– à la ministre Linard, par MM. Gardier et Devin ainsi que par Mmes Péciaux et Mathieux;

– à la ministre Glatigny, par Mmes Cassart-Mailleux, Mathieux, Greoli et Vandevoorde ainsi que par MM. Clersy, Daele, Bierin, Botin, Sahli et Luperto;

– à la ministre Désir, par Mmes Gahouchi, Mathieux, Péciaux et Nikolic ainsi que par MM. Frédéric, Legasse et Botin.

Annexe II: Cour constitutionnelle

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement:

le recours en annulation partielle de la loi du 9 mai 2019 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile professionnelles des architectes, des géomètres-experts, des coordinateurs de sécurité-santé et autres prestataires du secteur de la construction de travaux immobiliers et portant modification de diverses dispositions légales en matière d'assurance de responsabilité civile dans le secteur de la construction, introduit par l'Ordre des architectes et autres;

l'arrêt du 16 janvier 2020 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 128 du Code pénal tel qu'il était applicable au moment des faits au cours de la période du 1^{er} janvier 2014 au 16 août 2014, viole les articles 12, alinéas 2 et 14, de la Constitution, lus en combinaison avec l'article 7 de la Convention européenne des droits de l'homme, avec l'article 15 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et avec le principe général exprimé à l'article 2 du Code pénal;

l'arrêt du 16 janvier 2020 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 330 du Code civil, tel qu'il était applicable avant sa modification par l'article 108 de la loi du 21 décembre 2018 portant des dispositions diverses en matière de justice ne viole pas les articles 10, 11 et 22 de la Constitution, lus ou non en combinaison avec l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme;

l'arrêt du 6 janvier 2020 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l'article 2.12.4 de la loi du 11 juillet 2018 contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de l'année budgétaire 2018;

l'arrêt du 16 janvier 2020 par lequel la Cour

dit pour droit que les articles 1675/7, § 1^{er}, alinéa 3, et § 4, 1675/14, § 3, 1390^{quater}, § 2 et 1390^{septies}, alinéa 6, du Code judiciaire ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution;

l'arrêt du 16 janvier 2020 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 112 du décret du 20 juillet 2016 abrogeant le décret du 24 avril 2014 abrogeant les articles 1^{er} à 128 et 129^{quater} à 184 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie, abrogeant les articles 1^{er} à 128 et 129^{quater} à 184 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et

du Patrimoine et formant le Code du Développement territorial et de l'article D.IV.110 du Code du développement territorial ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution;

l'arrêt du 16 janvier 2020 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 99^{bis}, alinéa 2, du Code pénal ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution;

l'arrêt du 16 janvier 2020 par lequel la Cour rejette le recours en annulation partielle de la loi du 23 mars 2019 modifiant le Code judiciaire en vue d'améliorer le fonctionnement de l'ordre judiciaire et du Conseil supérieur de la Justice.